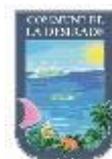


# Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



## SOMMAIRE ■■■

SOMMAIRE.....	2
FINANCEURS .....	2
ACTIVITÉS ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA RÉSERVE NATURELLE EN 2019 .....	3
1. OBJECTIF 1 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ESPACES ET LES ESPÈCES PROTÉGÉES .....	4
2. OBJECTIF 2 : PROTECTION ET CONSERVATION DES ESPACES ET DES ESPÈCES .....	25
3. OBJECTIF 3 : COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT .....	32
4. OBJECTIF 4 : OPTIMISATION DES MOYENS POUR ASSURER LA QUALITÉ DES MISSIONS .....	34
5. OBJECTIF 5 : RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE .....	38
RÉALISATION DU BUDGET 2019 .....	40
PRÉVISIONS ET OBJECTIFS POUR 2020 .....	41
1. OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LES ESPACES ET ESPÈCES PROTÉGÉES .....	41
2. OBJECTIF 2 : PROTECTION ET CONSERVATION DES ESPÈCES ET ESPACES PROTÉGÉS.....	41
3. OBJECTIF 3 : COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT .....	41
4. OBJECTIF 4 : OPTIMISATION DES MOYENS POUR ASSURER LA QUALITÉ DES MISSIONS .....	41
5. OBJECTIF 5 : RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE .....	42
6. BUDGET PRÉVISIONNEL 2020.....	43
TABLES DES ANNEXES .....	44

## FINANCEURS ■■■



*Photos d'illustration de la page de couverture : RN*

## Activités et opérations réalisées sur la réserve naturelle en 2019 ■■■

Toutes les actions réalisées au cours de l'année 2018 ont pour objectif de réaliser le plan de gestion 2017-2021.

Rappelons que l'objectif principal de la réserve naturelle de Petite Terre est de **garantir la protection des espèces et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres des îlets**.

La fréquentation touristique sur cet espace réduit étant un facteur important de perturbation, il est essentiel de concilier maîtrise de la fréquentation touristique et **maintien de la qualité des milieux naturels**. L'information et l'éducation du public doit permettre d'améliorer les comportements des visiteurs.

À partir de cet objectif principal, 5 objectifs à long terme ont été définis :

- L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- La protection et la conservation des espaces et des espèces
- La communication et l'éducation à l'environnement
- L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- Le renforcement de la coopération régionale et internationale



Figure 1 : Croquis de Petite Terre. Source : C.Pavis

## 1. Objectif 1 : Amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

### 1.1 Suivre la population d'iguane des Petites Antilles (IPA)

*SE 01 : Étudier la dynamique et la structure de la population d'IPA et SE 02 : Estimer annuellement la population d'IPA*



Figure 2 : Photo d'iguane des Petites Antilles. Source : RN

La présence d'une importante population d'iguanes des Petites Antilles sur Petite Terre a été l'une des principales motivations pour la création de la réserve naturelle en 1998. C'est une espèce endémique de quelques îles des Petites Antilles, son aire de répartition s'étend de la Martinique à Anguilla à l'exception de Saba et de Montserrat. Ce reptile a disparu de nombreuses îles et est désormais présent uniquement à Anguilla, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache, la Basse-Terre, la Désirade, la Petite Terre, la Dominique et le Nord de la Martinique, ainsi que sur l'îlet Chancel. Les îles de la Petite Terre est l'un des derniers territoires où l'iguane des Petites Antilles est sans contact avec l'iguane commun. Les gestionnaires ont donc un rôle important dans la conservation de cette espèce.

Deux protocoles de suivi ont été mis en œuvre en 2019 :

1. **Le protocole de distance sampling**
2. **Le protocole de capture/marquage/recapture**

#### Le protocole de distance sampling.

Ce suivi a été mené du 16 au 19 mai 2019. Ce protocole est mis en œuvre sur la réserve depuis 1994 chaque année ou presque. L'association AEVA, sous la responsabilité d'Olivier LORVELEC, est à l'origine de ce suivi et l'a organisé pendant de nombreuses années. Les bénévoles de cette association ont formé le personnel de la réserve afin de rendre autonome l'équipe pour la mise en œuvre du suivi.

Quelques précisions sur le protocole :

Le protocole consiste à dénombrer l'ensemble des iguanes (Classe : adulte et subadulte / juvénile). Le transect est divisé en sous-parties de 100m qui sont suivies en 7 à 10 minutes. Les iguanes sont dénombrés sur différentes bandes (0 à 2m, 2 à 5m, 5 à 10m et plus de 10m [distance prise perpendiculaire à l'axe du sentier]). Il est également précisé si l'iguane est vu au sol, sur un arbuste ou sur un arbre.

Ce suivi répond à plusieurs objectifs :

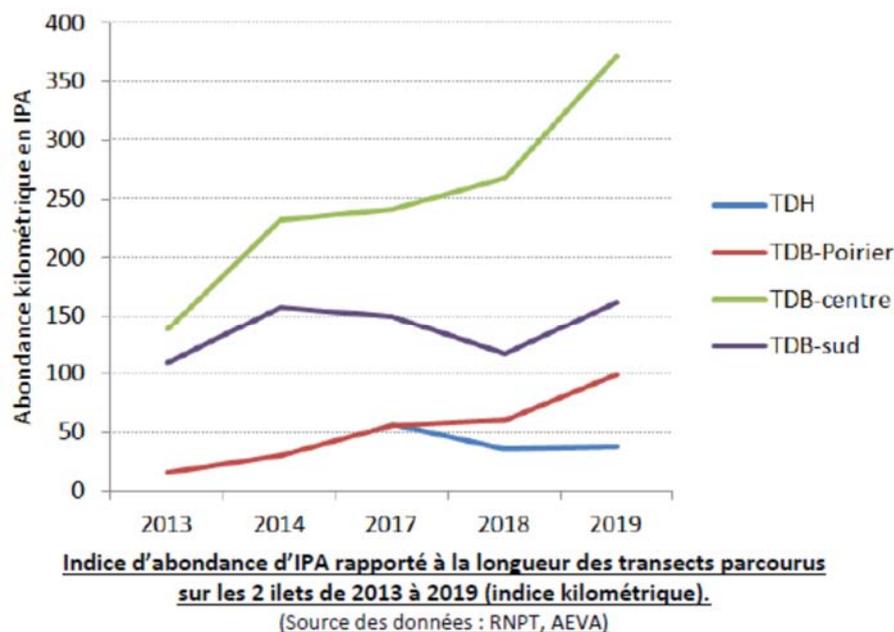
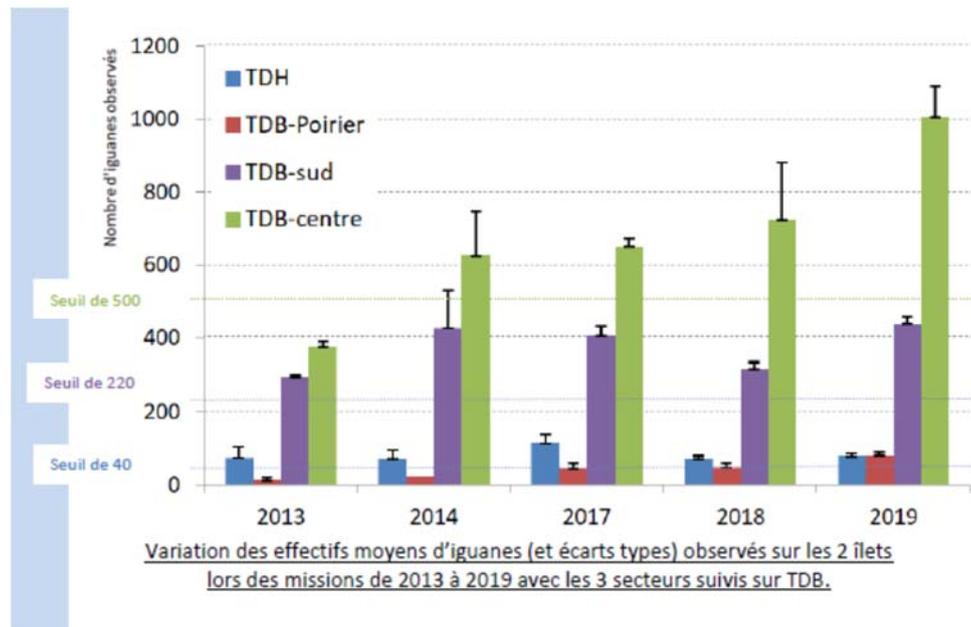
- Calculer un indice d'abondance le long des transects
- Identifier les sites à haute densité
- Calculer l'effectif de la population
- Evaluer l'état sanitaire de la population (mortalité, maigreur, maladie visible.)
- Assurer une veille accrue quant à une éventuelle arrivée de l'iguane commun

En 2019, 4 agents de la réserve et deux bénévoles ont assuré le suivi. Lors de la rédaction du nouveau plan de gestion (2020-2029), Amandine Vaslet a présenté les données récoltées depuis 1998 et pour les suivis fait depuis 2013 calculé un indice kilométrique d'abondance (Année à partir de laquelle les transects sont stabilisés)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Stegastes Consulting 2020. Plan de gestion 2020-2029 RNN des îlets de la Petite-Terre. Partie C – Fiches actions. Rapport pour l'Association Titè et l'ONF. 161p

Nom du transect	16/05/18	17/05/18	18/05/18	19/05/18
-Terre de Haut	Julien, Jean-Claude, bénévole			Julien, Jean-Claude, bénévole
Poirier	Alain, Eric, Bénévole			Alain, Eric, Bénévole
Terre de Bas Sud		Julien, Jean-Claude, bénévole	Julien, Jean-Claude, bénévole	
Terre de Bas Centre		Alain, Eric, Bénévole	Alain, Eric, Bénévole	

Tableau 1: Équipes pour la mise en œuvre du suivi 2019



### Le protocole de capture/marquage/recapture

Ce suivi est mené sur trois sites dans le cadre du plan national d'actions en faveur de la conservation de l'iguane des Petites Antilles. Ce suivi est mené depuis 2015 sur Petite Terre. Depuis 2017, il fait l'objet d'un financement par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe, la DEAL Guadeloupe.

Ce suivi a été organisé par le chargé de missions scientifiques (logistiques, acquisition du matériel, composition des équipes, choix de l'encadrement scientifique), mis en œuvre par les agents de la réserve naturelle et par des bénévoles et encadré par un responsable scientifique reconnu (Baptiste ANGIN). En 2019, il s'est déroulé du 04 au 11 avril.



Figure 3 : Photo. Lors d'une nouvelle capture, chaque iguane est marqué et donc identifié. Source : RN



Figure 4 : Photo. Lors de cette CMR, pas de transpondeur injecté pour les iguanes juvéniles de moins de 14cm. Source : A.Le Moal

Il y avait simultanément 6 équipes de 2 personnes sur le terrain. Une partie des personnes impliquées dans le suivi change au milieu de la période.

Année	Période du suivi	Nombre d'agents de la réserve impliqués	Nombre de bénévoles impliqués	Encadrement scientifique
2019	04 au 11 avril	6	10	1
2018	20 au 27 avril	5	12	1
2017	22 au 29 avril	4	10	1
2016	20 au 27 avril	6	9	1
2015	14 au 21 mai	6	10	1

Tableau 2 : Nombre de personnes impliquées dans le suivi CMR. Source : B.Angin.

Les premiers résultats de ces suivis figurent dans le tableau ci-dessous. Une analyse complète des données est en cours avec notre partenaire scientifique. Les rapports pourront être présentés lors du prochain rapport d'activités.

Année	Nombre d'iguanes capturés	Nombre de nouveaux iguanes	% de recapture des années précédentes	Nombre de recaptures au cours de la session
2019	585	234	60%	304
2018	658	329	50%	403
2017	555	288	48%	350
2016	582	402	31%	294
2015	615	569	7,5%	222

Tableau 3 : Résultats de la CMR selon les années. Source : B.Angin



Figure 5 : Zone d'étude de l'iguane des Petites Antilles sur la Petite Terre. Source : B.Angin

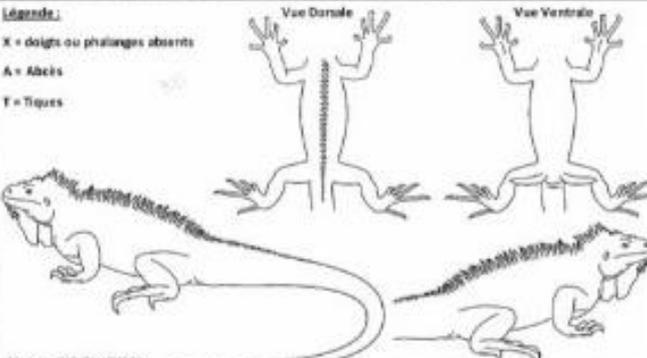
Espèce : <i>Iguana delicatissima</i>		N° PIT : 749932	
N° de capture : 100		Photo :	
Recapture : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Observations : 1/4/19	
GPS X : 7.1	Y : 72.2	Date : 11/01/19	Heure : 10h00
Météo : <input type="checkbox"/> Soleil <input type="checkbox"/> Pluie <input type="checkbox"/> Vent <input type="checkbox"/> Nuages			
Position : <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Structure <input checked="" type="checkbox"/> Végétal :			
Sexe : <input type="checkbox"/> Mâle <input checked="" type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Indéterminé			
Age : <input type="checkbox"/> Juvenile <input type="checkbox"/> Subadulte <input type="checkbox"/> Adulte <input type="checkbox"/> Indéterminé			
Mesures : LT : 17.5 SVL : 20.5		Poids : 1.5	Poids Sac : 0.1
Femelle : <input type="checkbox"/> Gravidé <input checked="" type="checkbox"/> Non Gravidé <input type="checkbox"/> A pondu			
Couleur : <input type="checkbox"/> Roses <input type="checkbox"/> Peu roses <input type="checkbox"/> Blanches <input type="checkbox"/> Vertes			
Mues : <input type="checkbox"/> Début <input checked="" type="checkbox"/> Milieu <input type="checkbox"/> Fin <input type="checkbox"/> No mue gas			
Etat Général : <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais			
Alcécis : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			
Tiques : <input type="checkbox"/> <10 <input type="checkbox"/> <20 <input type="checkbox"/> >20 <input type="checkbox"/> Pas de Tiques			
Mites : <input checked="" type="checkbox"/> Tête <input checked="" type="checkbox"/> Corps <input type="checkbox"/> Queue <input type="checkbox"/> Pas de Mites			
Glandes : <input checked="" type="checkbox"/> Ok <input type="checkbox"/> Ziguag <input type="checkbox"/> Tronquée <input type="checkbox"/> Régénérée -> nb de cm :			
Oeil droit : <input type="checkbox"/> Ok <input type="checkbox"/> Flou <input type="checkbox"/> Sombre <input type="checkbox"/> Autre :			
Oeil gauche : <input type="checkbox"/> Ok <input type="checkbox"/> Flou <input type="checkbox"/> Sombre <input type="checkbox"/> Autre :			
<b>Légende :</b> X = doigts ou phalanges absents A = Alcécis T = Tiques 			

Figure 6 : Exemple de fiche de saisie des données. Source : RN

Pour Petite Terre, l'objectif est de capturer et contrôler pendant 5 jours les individus présents dans trois secteurs définis :

- Un secteur en réserve intégrale (Terre-de-Haut)
- Un secteur à proximité de la zone d'accueil (Terre-de-Bas)
- Un secteur isolé (Terre-de-Bas)

Les iguanes sont identifiés grâce à une « puce » placée sous la peau, mesurés, pesés, sexés, et décrits d'un point de vue sanitaire. Un premier rapport d'analyse de 4 années de suivi a été rédigé par le bureau d'étude Ardops en février 2019<sup>2</sup>.

Les analyses ont permis d'avoir une estimation du nombre d'iguanes sur la zone d'étude. Le nombre de femelles est estimé à 600 et celui du nombre de mâles à 400 individus. Une analyse de la dynamique de la population permet de mettre en évidence une stabilité dans les effectifs depuis 2015.

## 1.2 Suivre et améliorer les connaissances sur les tortues marines

### 1.2.1 SE 06 : Suivre la nidification des tortues marines

En 2019, le suivi de la nidification des tortues marines sur Petite Terre s'est effectué uniquement par comptage trace, suivant le protocole du réseau tortues marines Guadeloupe, animé par l'ONF. Les informations récoltées lors de ces suivis sont ensuite regroupées dans une base de données Antilles françaises.

<sup>2</sup> Angin B., 2019. Étude des populations d'iguane des petites Antilles de la Désirade et Petite Terre - perspectives et recommandations de gestion. 24p.

**Collecteurs de données** : Alexandra LE MOAL, Éric Delcroix, ALTHANASE Julien, Joël BERCHEL, Alain SAINT-AURET, Jean-Claude LALANNE et Anne GIRERD. Avec la participation des éco-volontaires de l'association Titè.

L'effort de suivi des pontes des tortues marines s'est étalé sur l'ensemble de l'année (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) permettant ainsi une détermination de la phénologie de pontes des tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) et des tortues vertes (*Chelonia mydas*) à Petite Terre (Figure 7). On note une différenciation dans cette phénologie. L'activité de ponte de la tortue imbriquée y débute en avril pour se terminer en novembre, avec un pic en juillet tandis que celle de la tortue verte débute en juin, se termine en décembre et atteint un pic en octobre. Si l'étendue temporelle de la période d'activité est relativement similaire entre les deux espèces, ce n'est pas le cas de l'intensité d'activité. En effet, elle est près de deux fois supérieure chez la tortue verte par rapport à la tortue imbriquée. Aucune trace de tortue luth (*Dermochelys coriacea*) n'a été relevée sur Petite Terre.

Bien que la méthode de comptage des traces des activités de pontes des tortues marines ne permette pas de définir avec précision si il y a eu ponte ou non (Figure 8), elle a l'avantage de ne pas déranger l'animal et d'avoir un aperçu de l'ensemble de l'activité de la nuit lors d'un passage sur une plage, de jour. Toutefois, toutes les activités de ponte entre deux comptages traces sont notées avec une précision sur son ancienneté. Nous devons définir prochainement l'intervalle entre deux comptages qui permet de dénombrer toutes les activités de ponte.

	Nombre de jours de comptage traces	
	Terre de Bas	Terre de Haut
Janvier	4	8
Février	5	3
Mars	7	6
Avril	9	10
Mai	14	13
Juin	11	10
Juillet	16	15
Août	13	12
Septembre	11	10
Octobre	17	15
Novembre	7	8
Décembre	5	4
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>114</b>

Tableau 4 : Effort de suivi de ponte de tortues marines à Petite Terre, en 2019. Nombre de jours de comptage par mois et par îlet

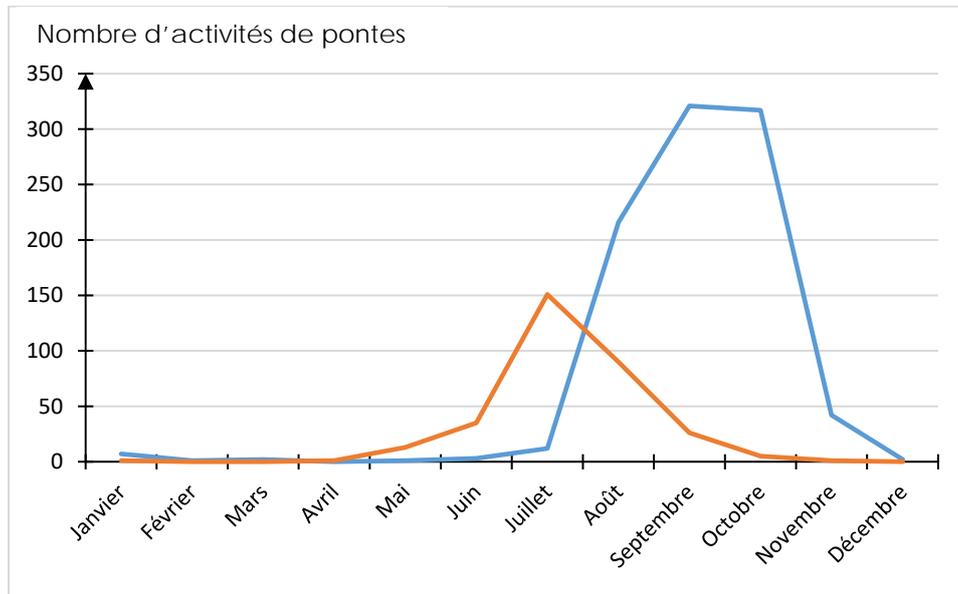


Figure 7 : Graphique de la phénologie de la saison de pontes des tortues imbriquées (trait orange) et des tortues vertes (trait bleu) de l'année 2019 à Petite Terre (toutes plages confondues). Les données représentent le nombre de visites, englobant les données de traces confirmées, qu'il y ait eu ponte ou non.

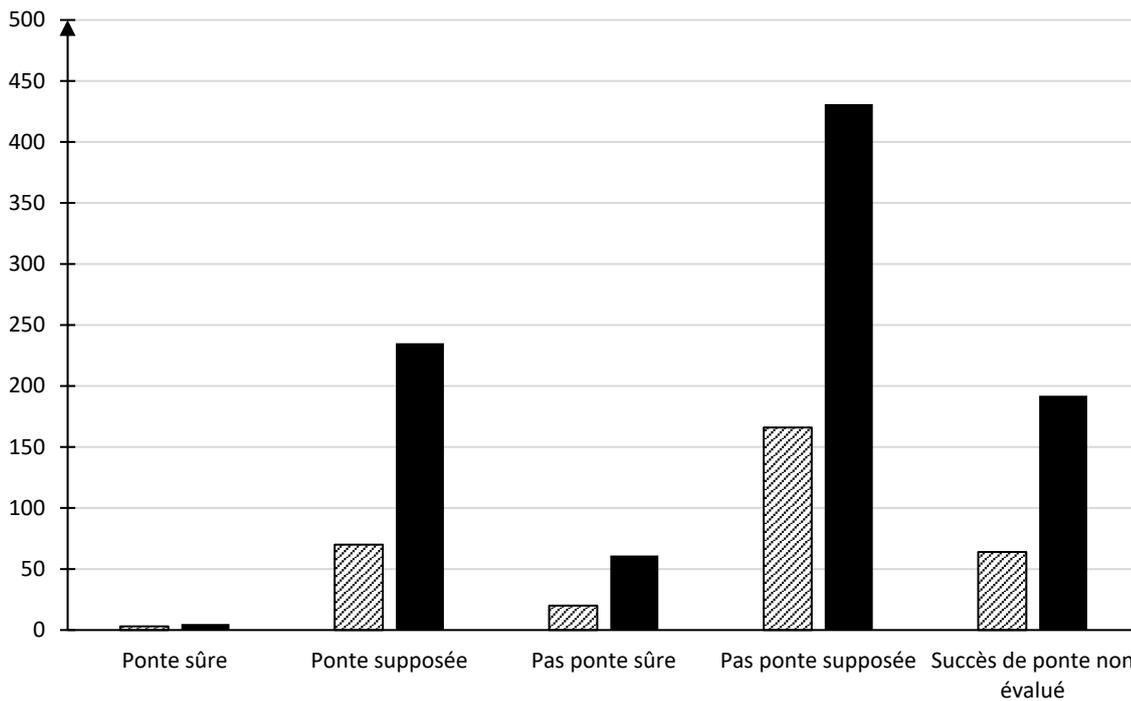
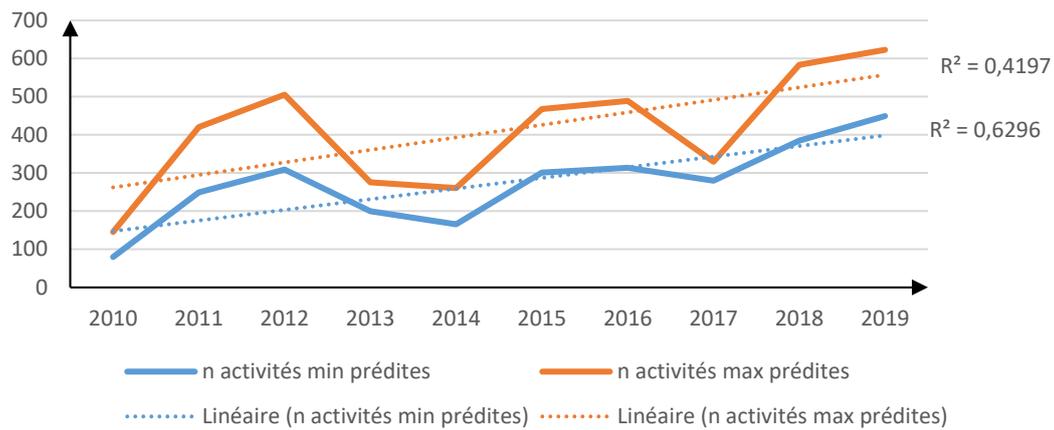


Figure 8 : Graphique des activités de ponte des tortues imbriquées (histogramme hachuré) et des tortues vertes (histogramme plein) à Petite Terre en 2019. La confirmation d'une activité de ponte ou non est déterminée à partir de la forme et du nombre de traces dans le sable et/ou par observation directe si possible. Succès de ponte non évalué : Présence de traces mais impossible de déterminer leurs origines.

## Evolution de l'activité de ponte des tortues imbriquées



## Evolution de l'activité des tortues vertes

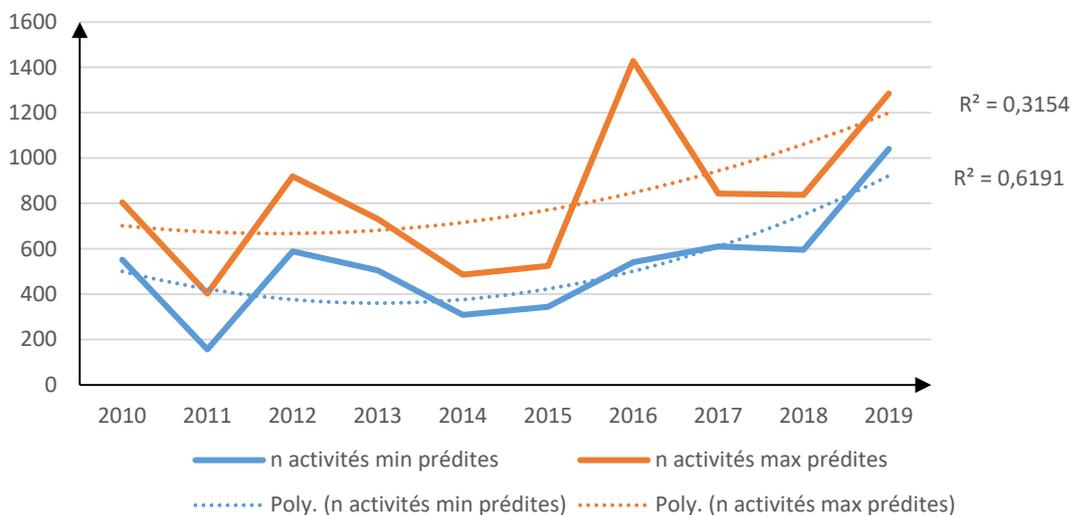


Figure 9 : Graphiques de l'évolution de l'activité des tortues marines à Petite Terre - 2010 à 2019. Cette évolution est évaluée à partir des données d'activités nocturnes (Girondot M., 2010<sup>3</sup>). Les graphiques présentent alors les valeurs minimales et maximales du nombre (n) d'activités prédites par la méthode. Des courbes de tendance (linéaire et polynomiale du 2nd degré) ont été ajoutées afin d'avoir un aperçu de cette évolution.

Depuis 2010, les suivis nocturnes s'effectuent tout au long de l'année, permettant ainsi une évaluation de l'évolution de l'activité des tortues marines à Petite Terre (Figure ). On observe alors une tendance d'accroissement de cette activité ces neuf dernières années.

### 1.2.1 SE 07 : Recenser les échouages

#### Sauvetage d'une tortue imbriquée sur Terre de Haut

Le 19 juillet 2019, l'équipe de la réserve naturelle a procédé à un sauvetage et une remise à l'eau d'une tortue imbriquée qui s'était retrouvée prise dans les branches et racines de la végétation.

<sup>3</sup> Girondot, M. 2010. Estimating density of animals during migratory waves: application to marine turtles at nesting site. *Endangered Species Research*, 12, 85-105.

Au cours d'un comptage trace tortue sur la plage Est de Terre de Haut, il a été observé une trace montante de tortue (de la mer vers la plage). Dans ces cas-là, l'objectif est de trouver la trace descendante (de la plage vers la mer) afin de pouvoir relier les deux et essayer de trouver l'endroit où la tortue aurait susceptiblement pu pondre. Ce jour-là, aucune trace descendante n'est observée auprès de la trace montante. Après quelques recherches, une tortue imbriquée est aperçue dans des racines et branches d'un romarin noir. Elle est inaccessible, a les yeux fermés et ne réagit pas au bruit.

Rapidement, du matériel est amené sur place. Dans un premier temps, un seau d'eau est rempli et est jeté à distance sur la tortue. Le personnel de la réserve se fraie un chemin jusqu'à elle. Entre temps, la tortue ayant repris ses esprits, tente de s'enfoncer un peu plus dans la végétation. Avec l'aide des agents sur place, la tortue est libérée et remise dans le sens de la mer. Sans demander son reste, la tortue file rapidement à la mer.

À l'observation de l'ancienneté de la trace montante, la tortue a dû rester coincée au moins deux jours. Sans l'ombre du romarin qui l'a maintenu à l'abris du soleil et l'intervention humaine de la réserve pour la libérer, la tortue n'aurait pas pu survivre.



Figure 10 : Photo des agents qui se fraient un chemin dans la végétation jusqu'à la tortue

### 1.2.2 SE 09 : Étudier la répartition spatio-temporelle et suivre le comportement alimentaire des tortues marines

Depuis 2018, un protocole de suivi des tortues marines en alimentation dans le lagon est mis en œuvre. Cette action est sous-traitée à Alexandra LE MOAL. Ce protocole consiste à faire trois jours de suivi. Chaque jour de suivi est découpé en deux sessions de deux heures, une qui se déroule le matin et l'autre l'après-midi. Les sessions durent deux heures. Le suivi consiste à parcourir l'ensemble des zones favorables du lagon en deux heures, d'identifier l'espèce, de prendre des images du profil de la tortue et de noter sa position GPS, ainsi que d'autres informations (biométrie, comportement...). Depuis 2018, ce sont 276 tortues vertes qui ont été photographiées, ce qui correspondrait à environ 50 individus différents. En 2019, il y a eu deux sessions d'organisées, une en mars (dernière de 2018) et une en novembre/décembre 2019. Il reste une session programmée en 2019 qui sera menée en 2020.

Ce suivi expérimental est amené à se poursuivre 2 à 3 ans. Ensuite les données seront analysées, afin de savoir si ce protocole permet d'étudier la dynamique de population des tortues vertes dans le lagon. Les données sont saisies dans un tableur Excel et les photos classées. Ces données ont pour vocation à intégrer la base de données TORSOII. Ce travail nécessitera un financement.

Un rapport d'étude des deux années de suivi (2018-2019) est en cours de finalisation.

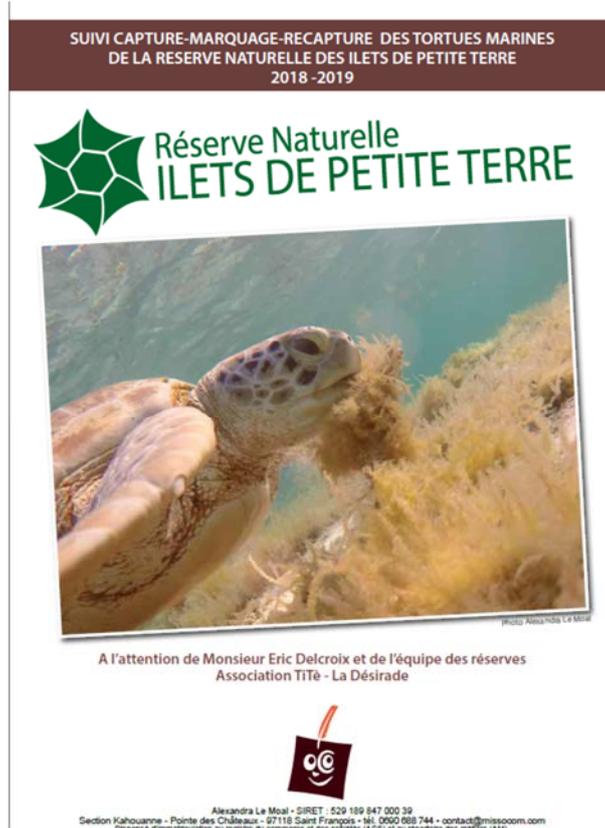


Figure 11 : Couverture du futur rapport d'étude des deux années de suivis (2018-2019)

### 1.3 Suivre et améliorer les connaissances sur les oiseaux nicheurs

#### 1.3.1 SE 11 : Suivre la reproduction de la Petite Sterne et de l'Huitrier d'Amérique.

Le suivi de l'Huitrier est mené dans le cadre du comptage mensuel sur la Petite Terre réalisé par Anthony Levesque. Ce suivi a fait l'objet d'un rapport intermédiaire présentant les données.

En 2019, le nombre de couples d'huitriers était de 4 (2018 : 4) et le nombre de jeunes à l'envol est estimé à 3 (2018 :2). Les données sont intégrées à e-bird. Ce suivi fait l'objet d'une convention d'étude pour la période 2017-2020 financé par le FEDER, la Région et la DEAL.

Le suivi de la Petite Sterne fait l'objet d'une convention de trois ans pour affiner le suivi de la reproduction de cette espèce. Le suivi de la Petite Sterne est renforcé de 2018 à 2020 avec deux comptages mensuels d'avril à août. Anthony LEVESQUE a préconisé la construction de plateforme de nidification dans les salines afin d'accroître le succès de reproduction. En effet, le succès de reproduction est très faible, voire nulle sur la réserve et la prédation par le rat noir pourrait être l'une des causes majeures. Installer des plateformes sur les salines permettra de limiter le facteur prédation.

#### 1.3.2 TU 03 : Améliorer les conditions de reproduction des Petites Sternes

##### Construction de deux plates-formes pour la nidification des Petites Sternes

La Petite Sterne est un oiseau marin qui se reproduit sur la réserve naturelle de la Petite Terre, cette espèce fait l'objet d'un suivi depuis 2001 afin de quantifier son succès de reproduction. Pendant deux ans (2014-2015) ce suivi a été renforcé et a permis d'estimer le nombre de couples à 60 en 2014 avec peut-être 5 jeunes à l'envol et 20 à 50 couples en 2015 avec aucun jeune à l'envol (Levesque, 2016<sup>4</sup>). Les causes

<sup>4</sup> Levesque A, 2016, Suivi 2014-2015 de la reproduction des Petites Sterne, des Huitriers d'Amérique et des Phaétons à bec rouge sur la réserve naturelle nationale des îles de la Petite Terre, Rapport LBE, 20p+annexes.

éventuelles de ces importants échecs de 2015 peuvent être liées à la prédation par le rat noir, les mauvaises conditions météorologiques et la montée des eaux dans les salines.

Afin d'améliorer la conservation de cette espèce de Sterne, les gestionnaires ont décidé d'installer dans un premier temps deux plateformes de 7,2m<sup>2</sup> sur les salines 1 et 3 de la réserve afin d'offrir un site de reproduction isolé du risque de prédation.

Les premières Petites Sternes sont arrivées avec un peu d'avance sur la Petite Terre, plusieurs individus observés le 14/03/2019.

Programme financé par le FEDER, la Région Guadeloupe et la DEAL Guadeloupe.



Figure 12 : Photo. Mise en place de la plate-forme de la saline 1 Figure 13 : Photo. Les derniers ajustements

### Présentation des données du suivi de la reproduction de la Petite Sterne

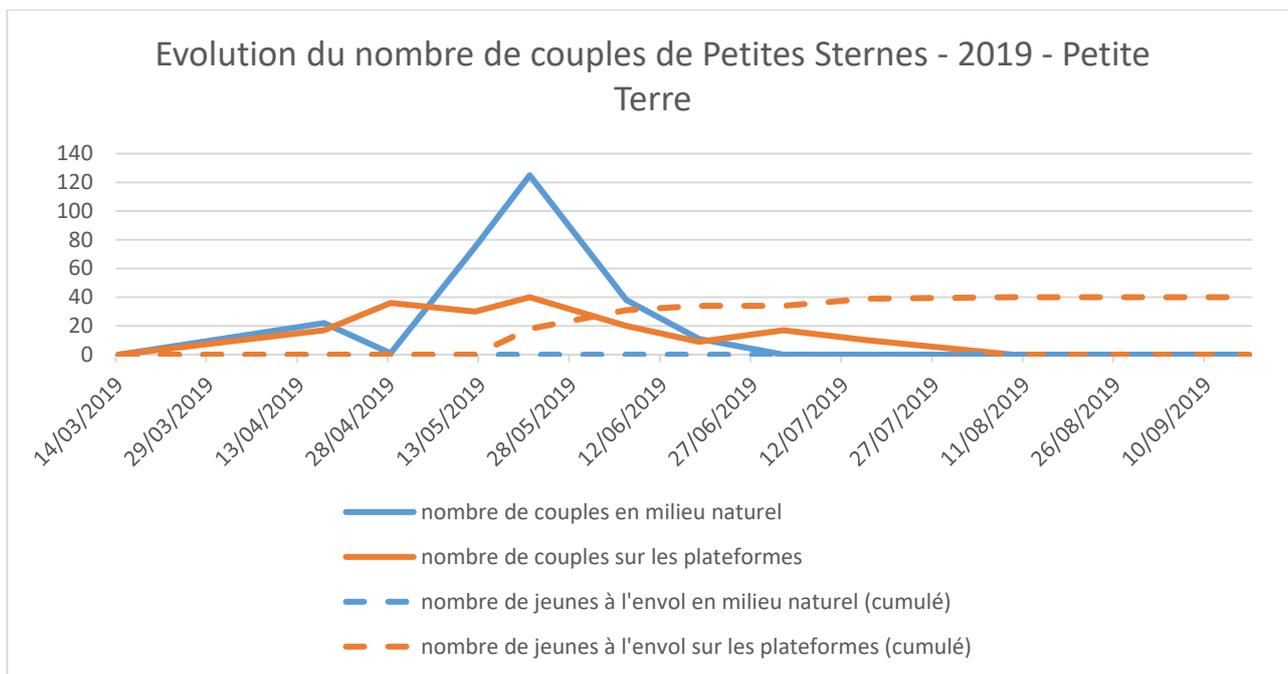


Figure 14 : Graphique de l'évolution du nombre de couples de Petites Sternes en 2019 à Petite Terre

11 suivis ont été menés entre le 14/03 et le 17/09. Les premières Petites Sternes ont été vues sur la réserve le 14/03 et les premiers nids ont été observés le 08/04 (observation hors suivi). Sur les sites naturels il y a eu des couples actifs du 17/04 au 18/06, avec un pic à 125 couples le 21/05. Sur les plateformes il y a eu des couples actifs du 17/04 au 16/07 avec un pic à 40 couples le 21/05.

Il n'y a eu aucun jeune à l'envol sur les sites naturels, alors que sur les plateformes le nombre de jeune à l'envol s'élève à 40. Les premiers ont été observés le 21/05 et le dernier le 9/08.

Les données sont intégrées à e-bird.

### 1.3.3 SE 12 : Suivre les autres populations d'espèces nicheuses (passereaux)

Le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) a été lancé en 2014 en Guadeloupe à l'initiative de l'association AMAZONA. En 2014, les gestionnaires ont identifié les 20 points d'écoute qui font l'objet d'un suivi depuis 2015 par Éric DELCROIX. En 2018, la récolte de données s'est faite en deux passages (3 et 4 mai, 21 et 22 juin). Les données sont saisies sur Excel et intégrées à la base de données e-Bird, puis intégrées sur Karunati

Depuis 2015, ce sont 25 espèces différentes qui ont été notées, dont 12 qui sont ciblées par le protocole STOC. Les 12 espèces ciblées par le suivi ont été observées chaque année, sauf pour le Moqueur des savanes qui n'a pas été observé en 2019. Ces dernières années cette tendance à la baisse pour cette espèce sur la réserve avait été observée, le rat pourrait en être la cause.

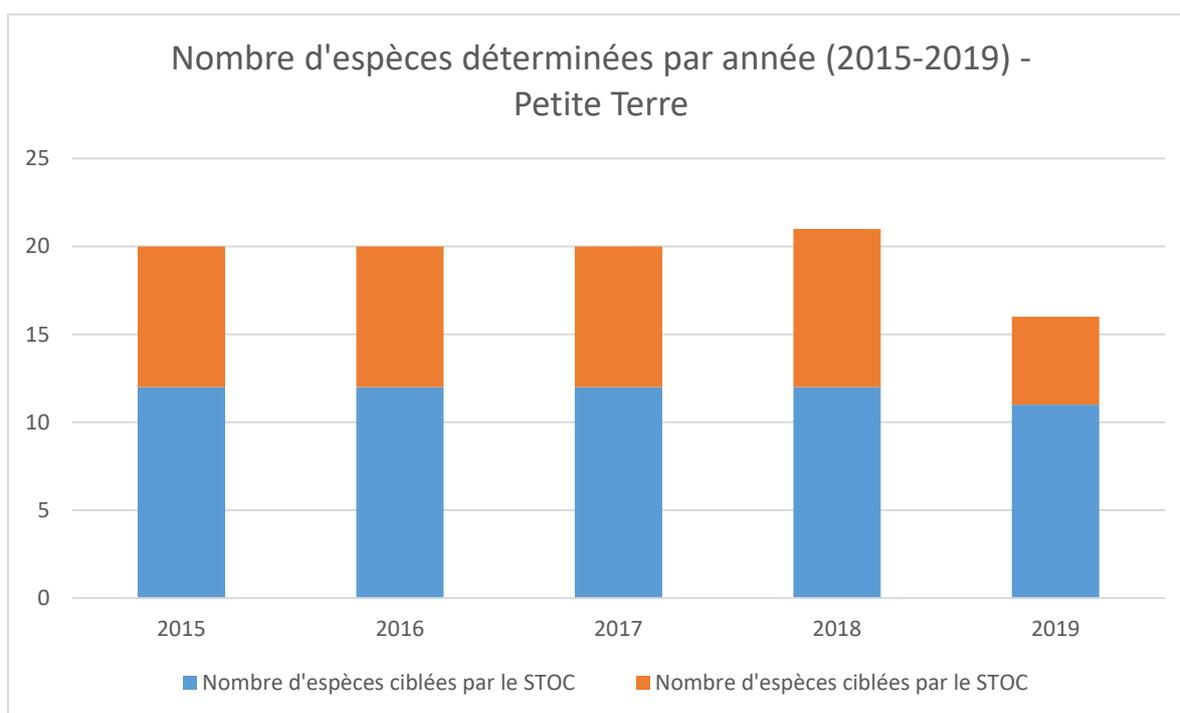


Figure 15 : Graphique du nombre d'espèces déterminées par année entre 2015 et 2019 à Petite Terre

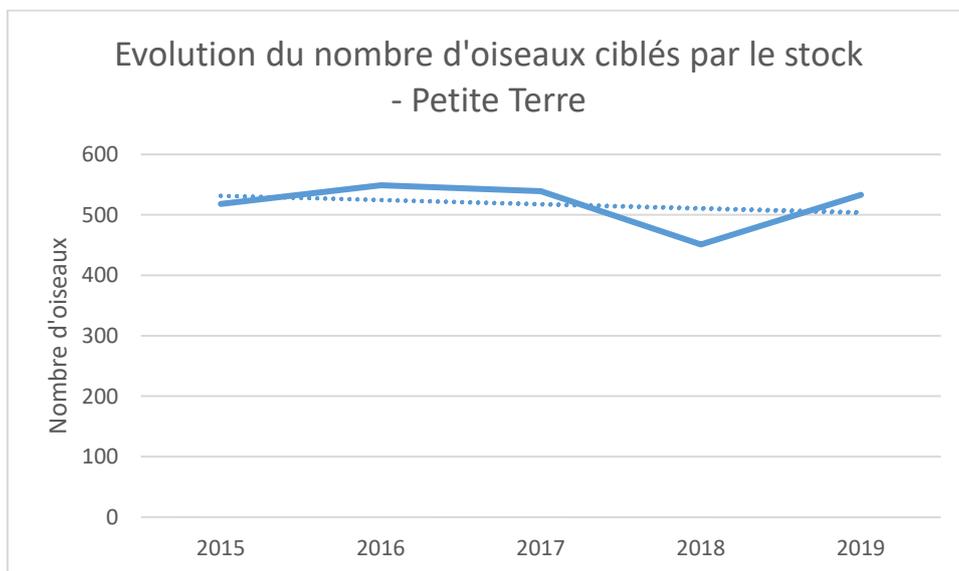


Figure 16 : Graphique de l'évolution du nombre d'oiseaux ciblés par le stock entre 2015 et 2019 à Petite Terre

Le nombre total d'oiseaux ciblés compté en 2019 était de 533 (minimum en 2018 avec 451 oiseaux et maximum en 2016 avec 549 oiseaux).

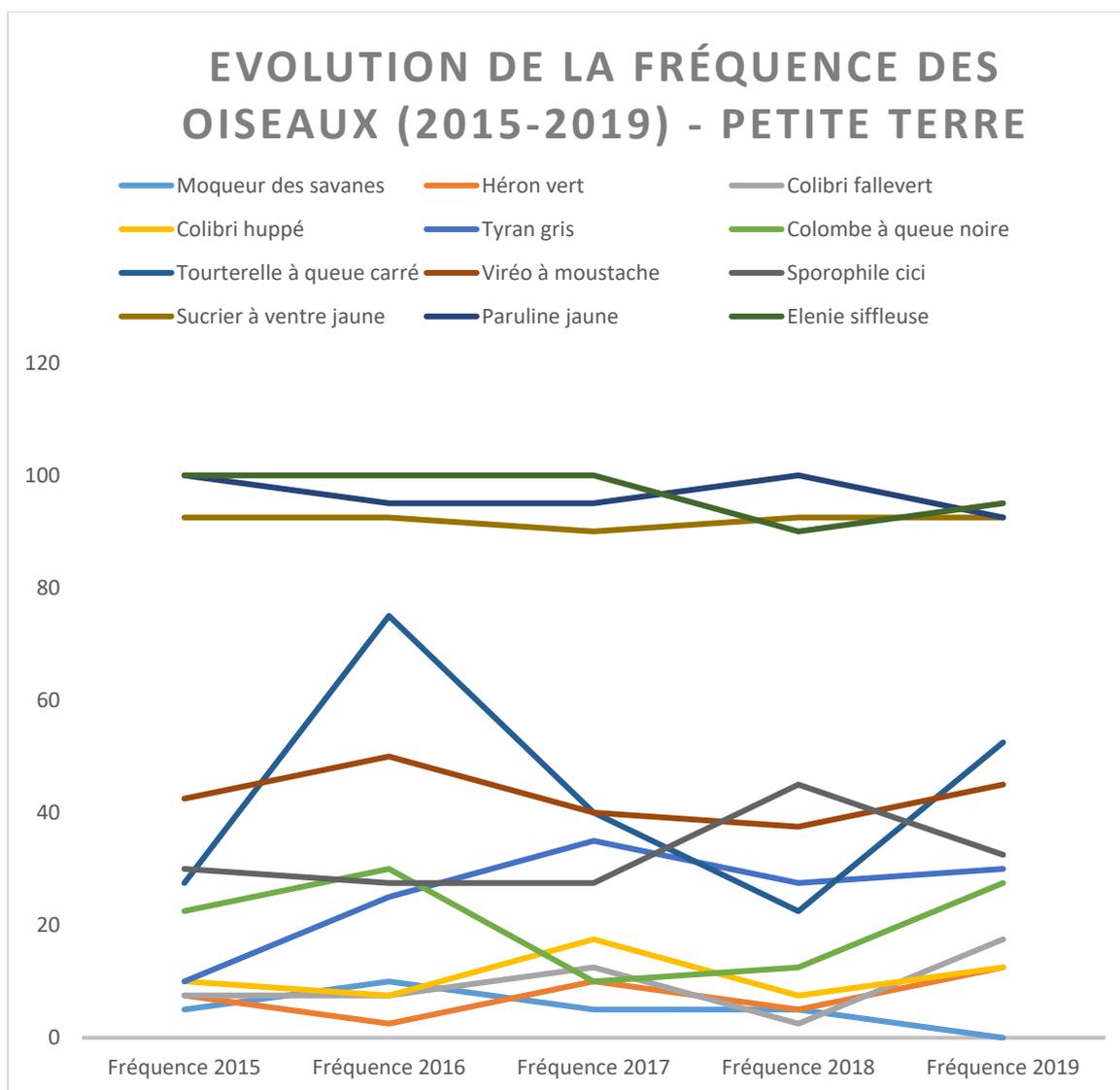


Figure 17 : Graphique de l'évolution de la fréquence des entre 2015 et 2019 à Petite Terre

Ce graphique met en évidence la présence importante de trois espèces sur la réserve :

- L'Elenie siffleuse
- La Paruline jaune
- Le Sucrier à ventre jaune

Elles sont représentées chacune sur 90 à 100% des points en fonction des années et représentent près de 75% des oiseaux observés.

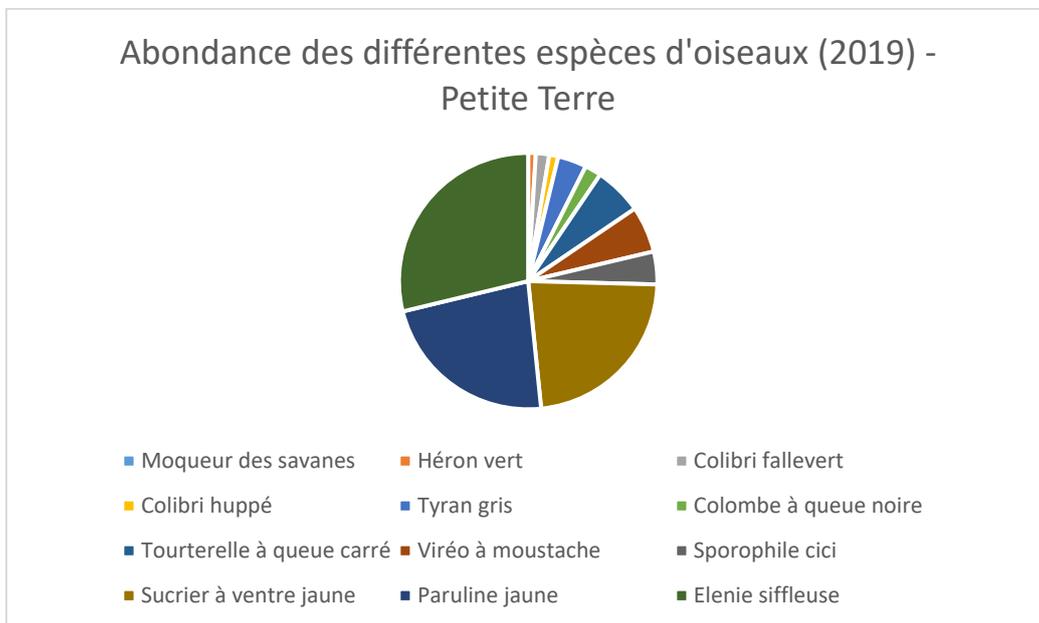


Figure 18 : Graphique de l'abondance des différentes espèces d'oiseaux (2019) à Petite Terre

Les données STOC EPS ont fait l'objet d'une analyse et un rapport a été publié. L'ensemble des données de la réserve ont été analysées, avec celles de la Guadeloupe. A terme, une analyse spécifique sur la Petite Terre pourra s'envisager avec un partenariat avec l'OFB.



Figure 19 : Couverture du bilan 2014-2019 du programme STOC-Guadeloupe du rapport AMAZONA

## 1.4 Suivre et améliorer les connaissances sur les oiseaux migrateurs

### SE 13 : Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des populations de limicoles et de canards

160 espèces sont recensées sur la réserve naturelle de Petite Terre, dont 21 nicheuses. Ce site est donc important pour la reproduction, la migration et l'hivernage de l'avifaune. Plusieurs groupes d'oiseaux font l'objet d'un suivi depuis 1998, le protocole s'est standardisé en 2009. Les groupes d'oiseaux concernés sont :

- Les limicoles : plusieurs espèces nicheuses de ce groupe sont suivies comme l'Huitrier d'Amérique, le Gravelot de Wilson et l'Echasse d'Amérique. Les autres espèces de ce groupe sont migratrices et/ou hivernantes,
- Les anatidés : deux espèces de canard se reproduisent sur la réserve, le Dendrocygne des Antilles et le Canard des Bahamas. Les autres espèces de ce groupe sont migratrices et/ou hivernantes,
- Les phaethontidés : à ce jour seul le Phaéon à bec rouge est connu pour nicher même si ces dernières années, aucun couple n'a été observé. La dératisation pourrait avoir un impact positif sur cette espèce qui pourrait voir ces effectifs se renforcer.

Ce suivi sert de référence en vue de mesurer l'impact de la dératisation sur l'avifaune nicheuse victime de la prédation par le rat. Il est important de pouvoir mesurer l'impact de la dératisation sur ce groupe d'espèces.

De même, il est important de suivre les espèces migratrices et hivernantes pour mieux comprendre l'importance de la réserve pour ces espèces.

Une convention d'étude a été rédigée et signée afin de préciser les modalités de la réalisation de la prestation entre l'association Titè, le bureau d'étude Levesque Birding Enterprise et l'association AMAZONA. **Cette étude est financée par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe, la DEAL Guadeloupe et porte sur 4 ans (2017-2020).**

Le suivi mensuel a débuté en janvier 2019 et comme prévu dans la convention, les prestataires ont remis leur rapport d'étude intermédiaire.

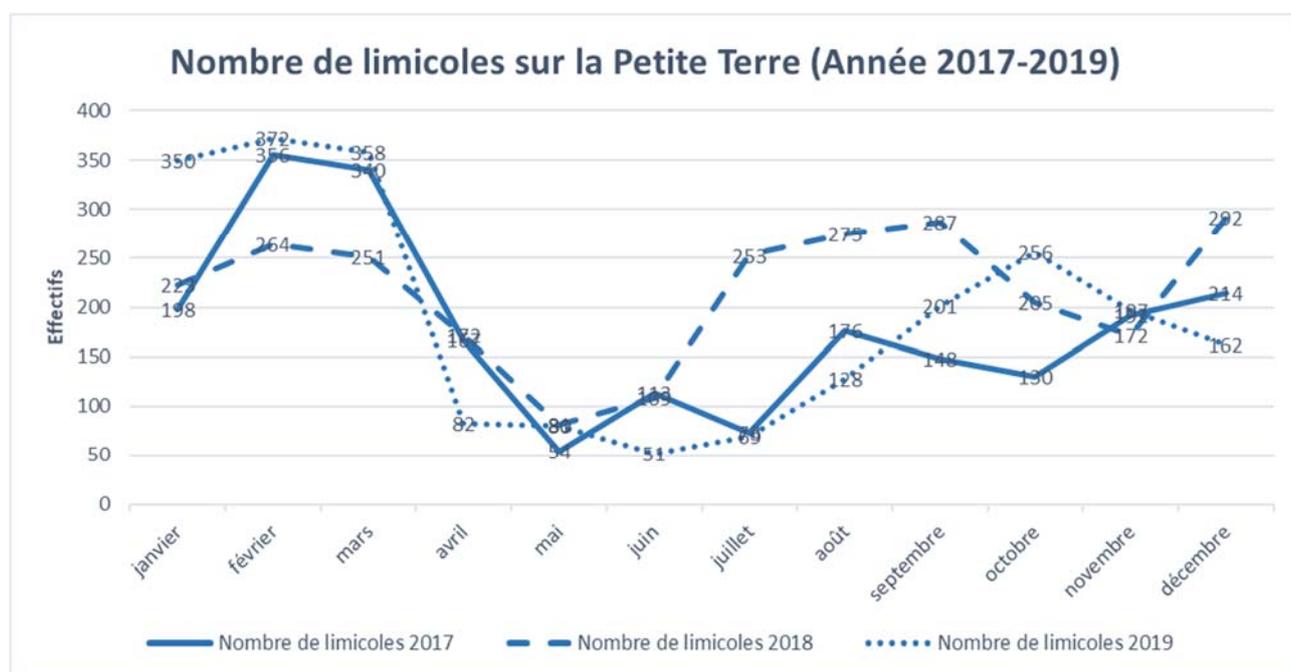


Figure 20 : Graphique de l'évolution du nombre de limicoles et de sarcelles à ailes bleues sur la réserve naturelle de Petite Terre (Année 2017-2018). Source : LBE

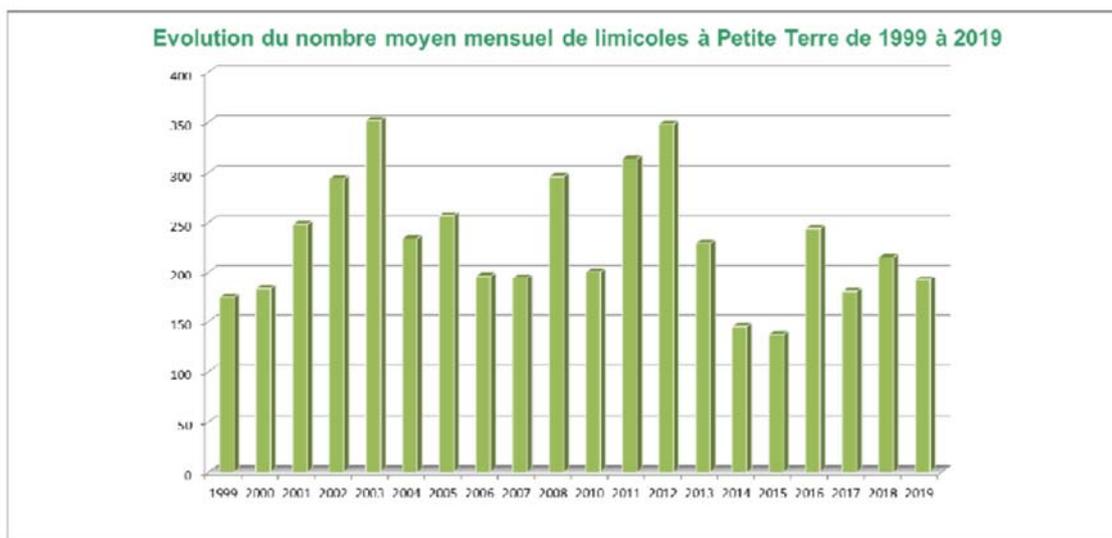


Figure 21 : Graphique de l'évolution du nombre moyen mensuel de limicoles sur Petite Terre (1998 - 2008).  
Source : LBE



Figure 22 : Photos de Tournepierre à collier, Bécasseau à échasses, Bécasseau semipalmé et Petit Chevalier.  
Source : A. Levesque

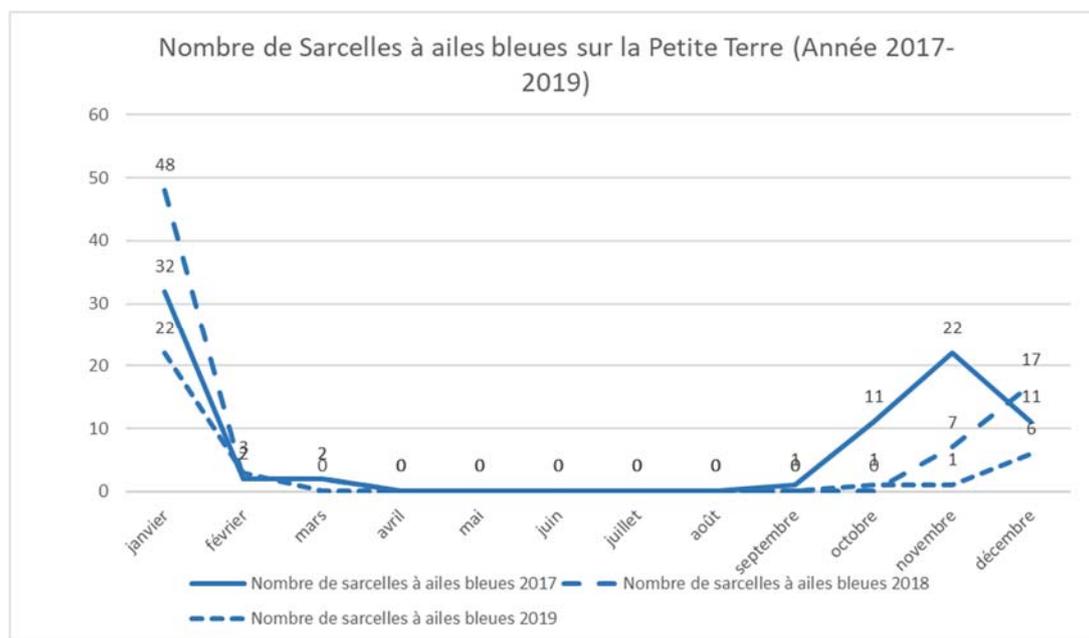


Figure 23 : Graphique de l'évolution du nombre de Sarcelles à l'ailes bleues entre 2017 et 2019 à Petite Terre

A la suite de la conférence Birds Caribbean, il a été décidé avec notre partenaire OFB de déployer une antenne MOTUS sur la réserve afin de suivre les oiseaux équipés d'émetteurs radio miniatures. Ce projet est issu d'un partenariat entre l'OFB, le service canadien de la faune, le service américain de la faune et de la pêche et Birds Caribbean. Ce projet devrait se concrétiser en 2020.

## 1.5 Étudier la population de requins citron

### *SE 16 : Étudier la population de requins citron y compris l'interaction homme/animal*

Au cours de l'année 2019, le suivi de requins citron juvéniles est poursuivi. Initié en 2013 avec la méthode de capture/marquage/recapture, le suivi est maintenant réalisé à l'aide d'un drone (*Phantom 4, DJI®*). Ce suivi est mené par notre partenaire Kap'Natirel et la responsable de ce suivi est Océane Beaufort. Le protocole est basé sur des survols aériens le long de transects sur le site d'étude (photo 1). Chaque transect est prospecté par le drone avec une vitesse et une altitude constante (5 mn 10 m et 15 m au-dessus du niveau de la mer). Chaque vol est filmé par une caméra embarquée sur le drone. Pour des raisons de sécurité, aucun vol n'a été effectué en présence de touriste.

En 2019, ce suivi a été mené une fois en mars par une équipe de deux personnes de l'association Kap'Natirel. Le rapport n'a pas encore été transmis.



Figure 24 : Répartition des transects sur Petite Terre



Figure 25 : Observations de 3 jeunes requins citron

## 1.6 Suivre l'évolution, des herbiers, des communautés benthiques et les peuplements ichthyologiques

### Le suivi réserve

Suivre l'état de santé du milieu marin constitue l'une des missions importantes de la réserve naturelle de Petite Terre. Pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive, des données sur les communautés benthiques et ichthyologiques ont été récoltées du **15 au 17 octobre 2018**. **Ce suivi est financé par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe, la DEAL Guadeloupe.**

Ce suivi est mené avec le bureau d'étude Creocéan, 3 agents de la réserve, 1 agent de la réserve de Saint-Martin et 1 de celle de Saint-Barthélemy. Les données 2019 ont fait l'objet d'une analyse et le rapport d'étude a été remis aux gestionnaires. Ce rapport est en cours de validation. Ce suivi se compose de différents suivis qui se réalisent au cours de cette même mission :

#### **1- Suivi du benthos récifal (SE 17)**

Suivi sur deux stations identifiées à 4m de profondeur maximum. Deux transects de 60m.

- Les relevés de la structure du peuplement benthique : Relevé du type « point intercept » tous les 20cm, chaque point est décrit par un code du type protocole Niveau intermédiaire Reef Check.
- Les relevés couverture macroalgues : 60 quadrats de 25x25cm tous les mètres le long du transect de 60m. La couverture en macroalgues est relevée selon 5 classes de couvertures.
- Les relevés recrutement corallien : comptage des recrues coralliennes sur 60 quadrats de 50cmx1m.
- Les relevés blanchissement corallien : le niveau de blanchissement du corail est noté selon 5 classes sur chaque corail présent sur les points intercept.
- Les relevés oursins diadèmes : dénombrement des oursins sur 60 quadrats de 1x1m.

## 2- Suivi de l'ichtyofaune (SE 18)

Dénombrement de 60 espèces cibles sur 300m<sup>2</sup> le long de deux transects de 150m identifiés. Pour chaque individu la taille est estimée selon 6 classes de taille.

## 3- Suivi des herbiers (SE 19)

Suivi d'une station identifiée et constituée de trois sous-stations de 50m (radiales) à une profondeur de 2m maximum.

Ce suivi respecte les prescriptions précisées dans les travaux de Hily et Kerninon de juillet 2013 « Proposition de protocole plongeur pour le suivi des herbiers de phanérogames marines dans les réserves naturelles nationales d'Outre-mer »

- Paramètres globaux collecté : épibiose, relief de l'herbier, macrophytes non fixées dans les trous de sable, présence de cyanobactérie, bioturbation, fragmentation.
- Relevés sur quadrats : 10 quadrats au hasard par radiale. Les paramètres relevés sont la densité de plants par espèce (comptage exhaustif par quadrat du nombre total de faisceaux de feuilles) et longueur des feuilles (prise de mesure de 10 feuilles les plus longues par quadrat)

## 4- Suivi des lambis (SE 21)

Suivi par vidéo tractée sur 5 transects identifiés dans le lagon. La surface totale échantillonnée est estimée à 3800m<sup>2</sup>. L'ensemble des lambis par classe de développement est dénombré et permet de calculer les densités par transect.

## 5- Suivi de la température (SE 20)

Mise en place d'un enregistreur de température sur une des stations coralliennes permettant le suivi de l'évolution des températures et d'apprécier le niveau d'alerte blanchissement pour la saison. Les données devront être collectées en continue avec un enregistrement par heure.

## 6- Suivi du développement de cyanophycées

Suivi par photo-quadrats de 1m<sup>2</sup>. Il y a 4 stations de à proximité des mouillages (6 photos-quadrats par station) et une station témoin (6 photos-quadrats par station) éloigné de la zone de mouillage.

Les données sont intégrées à la base de données Récif. Ci-dessous quelques résultats extraits du dernier rapport d'étude en 2019.

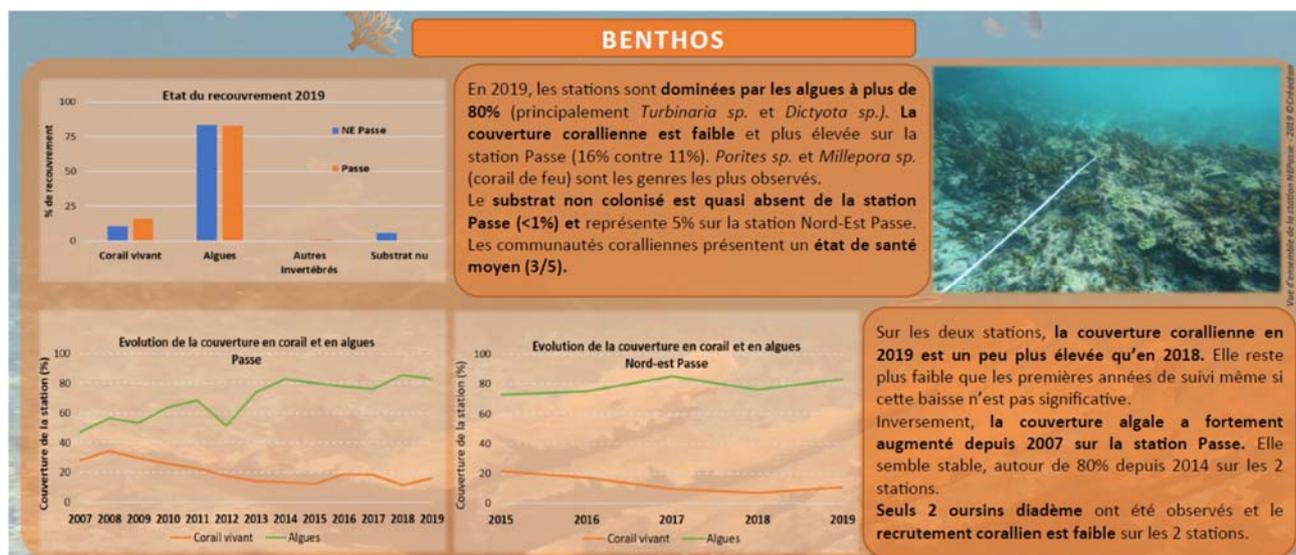


Figure 26 : Résultat du suivi benthos. Source : Créocéan

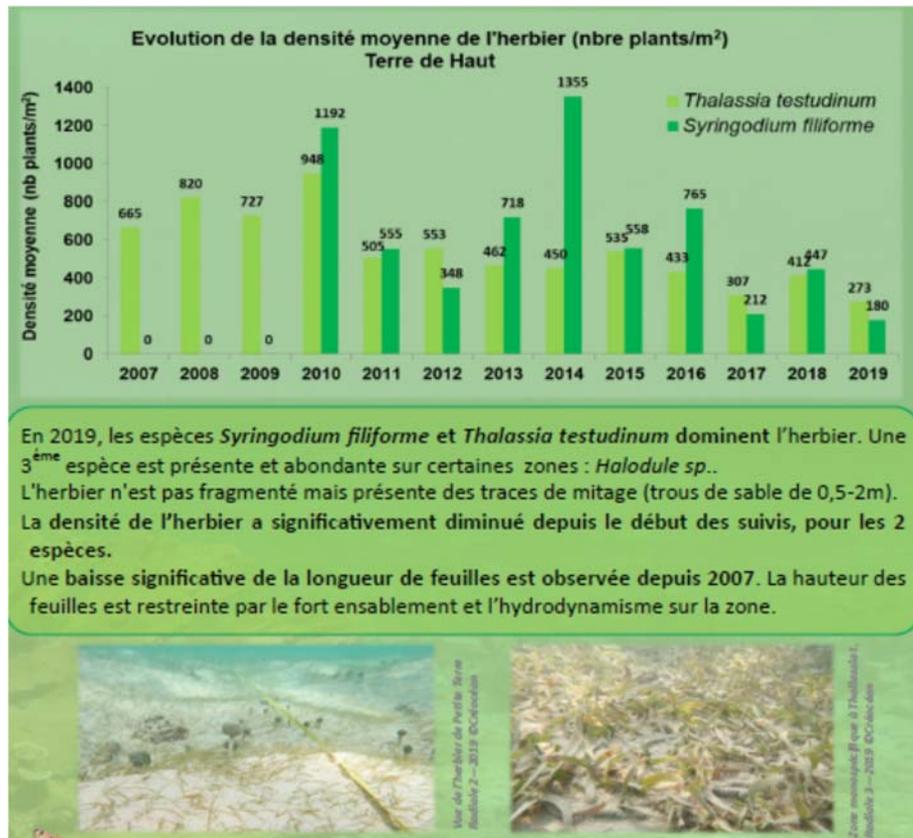


Figure 27 : Résultat du suivi herbier. Source : Créocéan

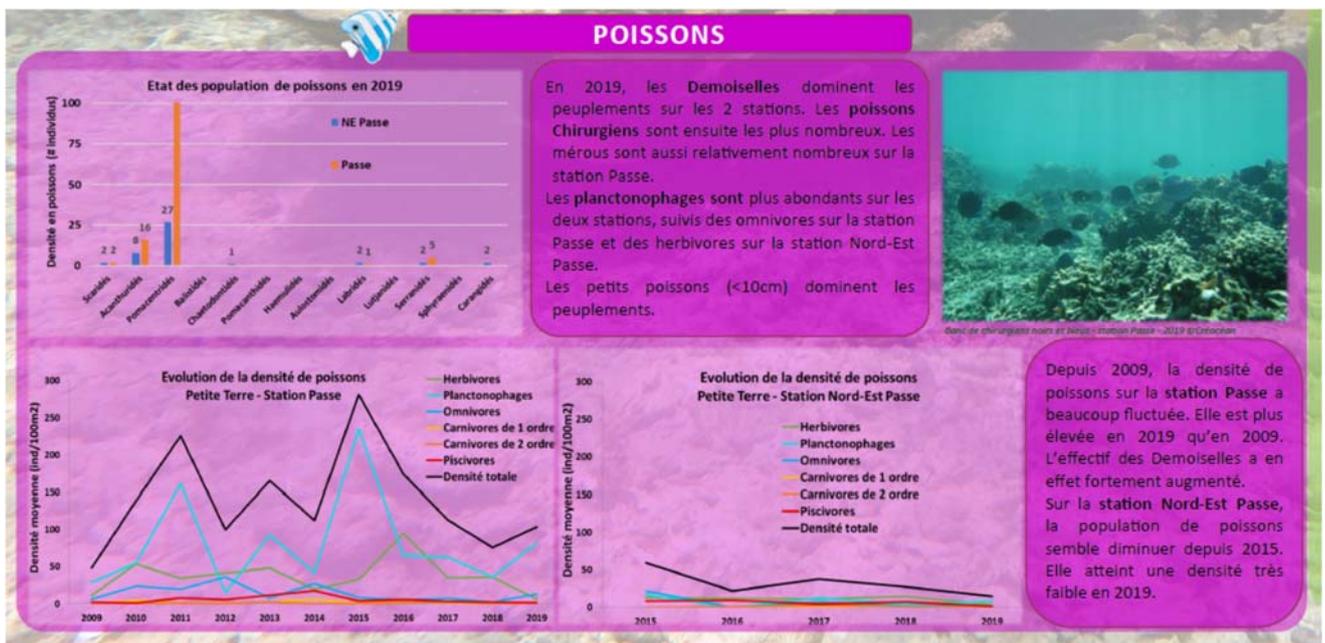


Figure 289 : Résultats du suivi poissons. Source : Créocéan

## Evolution de la couverture en cyanophycées sous les mouillages

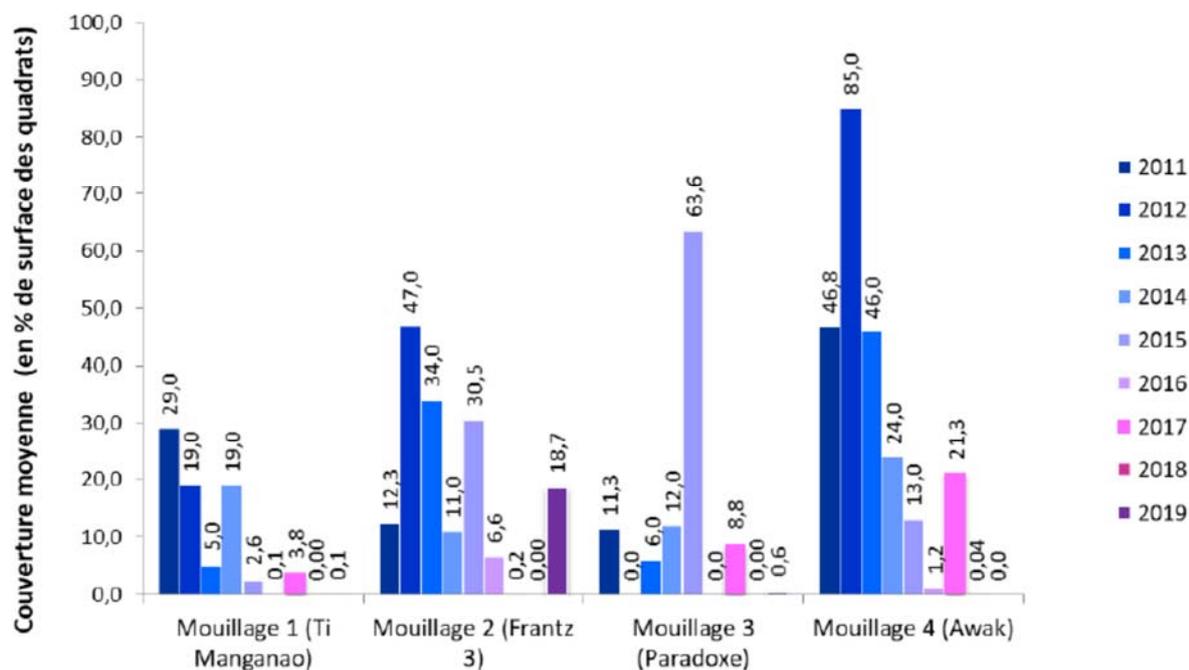


Figure 29 : Graphique de l'évolution de la couverture en cyanophycées sous les mouillages

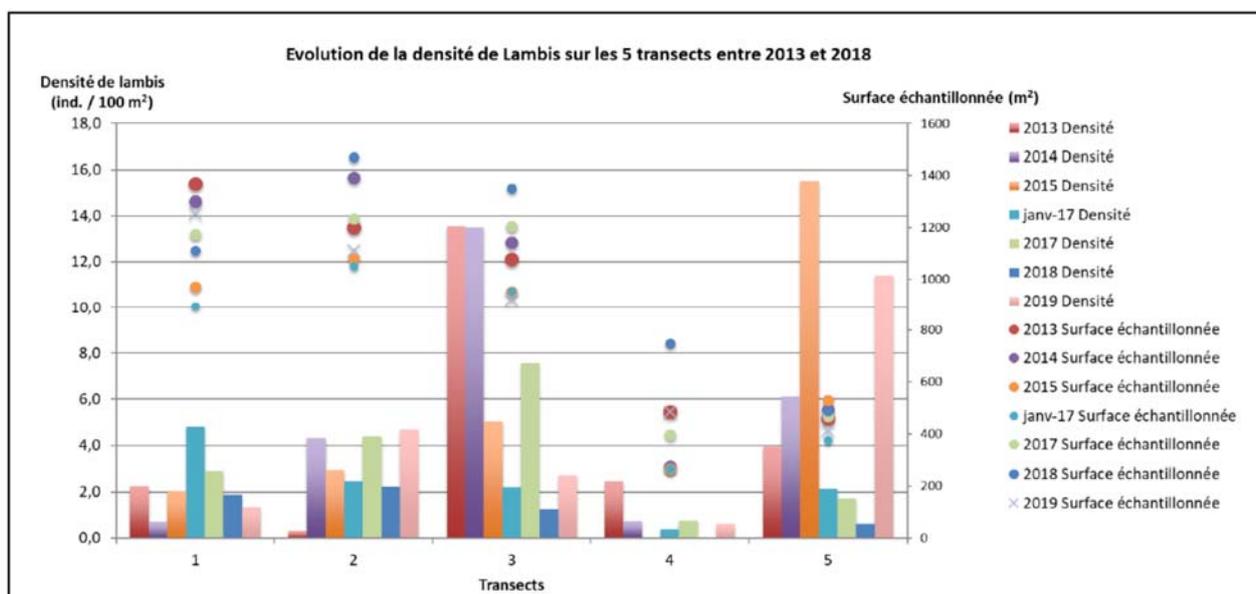


Figure 30 : Graphique de l'évolution de la densité de Lambis sur les 5 transects entre 2013 et 2018

### Le suivi Reef Check

En complément de ce suivi un autre a également été mené dans le cadre du Reef Check le 20/05. Ce suivi permet d'ajouter une 3<sup>ème</sup> station de suivi. Les données font l'objet d'une gestion et d'une analyse par l'équipe route du corail.

### *SE 24 : Cartographier les herbiers*

En 2019, une nouvelle étude sur trois ans a été lancée. Cette étude est menée par deux bureaux d'études (Biotope et Seaview). Cette étude consiste à cartographier l'ensemble des herbiers de la réserve et à suivre leur évolution surfacique et leur état de santé.

Deux suivis par an sont menés (07/19 et 12/19). Au cours du premier suivi il y a eu une recherche de l'ensemble des herbiers dans le périmètre de la réserve. Les herbiers ont tous été localisés dans la zone du lagon et au Nord de Terre de Bas.

Lors des deux suivis la cartographie précise des différents herbiers a été faite, ainsi que le suivi de l'état de santé de certains herbiers à *Syringodium* et *Thalassia*.

Un rapport intermédiaire devrait être livré mi-juin.

Cette étude est financée par la DEAL, la Région Guadeloupe et le FEDER.

### *SE 26 : Réaliser un inventaire de la population de chauve-souris*

Une étude qui s'étale sur un an a été lancée en 2019 afin de mener un inventaire des différentes espèces de chauve-souris sur la réserve. Cet inventaire sera mené au cours de deux missions de terrain, dont la première a été menée du 31/10 au 02/11 par le bureau d'études Ardops Environnement. Le rapport sera transmis fin 2020.

### *SE 32 : Réaliser un inventaire floristique*

L'ONF a reçu un financement de l'OFB pour réaliser la cartographie de la végétation des deux îlets de la Petite Terre et inventorier les espèces végétales.

Une première mission pilotée par Marc GAYOT a été réalisée du 22 au 25/11. Cette cartographie sera réalisée grâce à des images prises par drone.

## 1.7 Améliorer les connaissances sur le patrimoine historique et de ses impacts (RE 01 et RE 02)

En 2019, la réserve naturelle a accueilli des archéologues pour des fouilles en vue de sauvegarder des sites archéologiques prioritaires altérés par les houles cycloniques de 2017. Ci-dessous le résumé du projet porté par le service régional de l'archéologie de Guadeloupe

Les cyclones Irma et Maria, qui ont traversé en septembre 2017 les territoires de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de la Guadeloupe, ont été dévastateurs, en particulier pour le littoral de ces îles. Le ministère de la culture a programmé des moyens financiers exceptionnels afin de dresser un bilan des effets de ces deux cyclones sur le patrimoine archéologique de ces territoires.

Le service régional de l'archéologie de Guadeloupe (SRA) a ainsi engagé, en 2017-2019, trois campagnes de prospection dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy afin d'évaluer les dégradations et de détecter la présence de nouveaux sites dans les zones érodées par la houle cyclonique. Un travail similaire a été effectué en Guadeloupe sur la base des observations relevées par le SRA et auprès des informateurs présents sur l'île.

Sur la base de ces inventaires, des sites archéologiques prioritaires vont faire l'objet de mesures de sauvegarde par la fouille et l'étude. L'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) a été désigné par le SRA pour réaliser ces opérations sur les différents territoires.

Le premier site étudié est celui d'Est de Mouton de Bas, à Terre-de-Bas de Petite-Terre (La Désirade, Guadeloupe), un site précolombien tardif identifié par Pierre Bodu en 1985 et exploré dans les années 90 par des campagnes de prospections, menées dans le cadre de l'inventaire des sites précolombiens de La Désirade (De Waal 1999). Le site, déjà antérieurement affecté par l'érosion littorale active, a connu de nouvelles dégradations avec les houles cycloniques de 2017. L'intervention vise à évaluer, par la réalisation de sondages ponctuels, l'état de conservation des niveaux archéologiques rattachés à une occupation précolombienne. Elle est conduite en juin 2019 par madame Nathalie Serrand (Inrap), en étroite collaboration avec l'équipe de la Réserve Naturelle de Petite-Terre.

## 1.8 Améliorer les connaissances sur les groupes faunistiques et floristiques non étudiés jusqu'à présent (SE 25, SE 26, SE 27, SE 28)

### Inventaire des crabes

Un rapport de stage de L3 a été remis à la réserve de la part de Jade BABOURAM<sup>5</sup>. L'objectif durant les missions a été d'établir un inventaire des crabes vivant à Petite Terre. En plus des espèces déjà connues et observées comme le Bernard l'ermite, le crabe fantôme, le crabe « Touloulou » et le crabe zombie, quatre nouvelles espèces ont été observées : le crabe zagaya, le crabe panthère, le crabe violoniste et le crabe de terre. À noter l'absence d'observation du crabe zombie durant cette période de terrain. Les méthodes d'observations utilisées pendant le stage ont été le transect et l'observation par point fixe.

## 2. Objectif 2 : Protection et conservation des espaces et des espèces

### 2.1 Maîtriser et gérer la fréquentation touristique (AD 01, AD 02, SE 35)

La gestion de la fréquentation est un enjeu majeur pour la réserve qui est particulièrement impactée au niveau du lagon qui concentre la plupart des activités.



Figure 31 : Photo de touristes sous la cocoteraie.  
Source : J-Ph.Vantighem/Ass. Les Sternes

Suite à la réalisation du schéma d'accueil en 2015 et 2016 les gestionnaires ont identifié 2 moyens afin de limiter les impacts sur le site :

✚ Réduire le nombre de visiteurs, l'objectif est d'atteindre 180 passagers issus des croisiéristes.

✚ Améliorer les comportements

La commission d'étude des demandes d'activités commerciales s'est réunie le 3/12/2019 pour étudier les demandes.

31 demandes ont été faites pour exercer une activité commerciale croisiéristes sur la réserve, dont 10 nouvelles. Les règles d'attributions des autorisations sur le DPM ont évolué et doivent être soumises à la

concurrence. Il y a eu donc une communication plus large pour informer les entreprises de la possibilité de déposer une demande pour exercer une activité commerciale.

L'analyse des offres s'est faite en cinq étapes dont les deux premières qui sont incontournables pour que le reste du dossier soit analysé:

- Réglementation maritime : permis d'armement, permis de navigation, les déclarations sociales
- Réglementation réserve : à jour de la taxe passager et de la redevance annuelle, les infractions
- Produit écotouristique : Taux d'encadrement, qualité de la prestation écotouristique
- Impact environnemental : La préparation des repas, la motorisation des bateaux
- La maîtrise du circuit de commercialisation

Suite à la commission du 3 décembre 2019, l'arrêté n°58 portant autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de Petite Terre a été publié le 7 janvier 2020. De ce document résulte les nouvelles autorisations pour l'année 2020. En 2020, la fréquentation totale hebdomadaire autorisée est de 1516 personnes (217 personnes en moyenne par jour, min 170 et max 246. Par jour il y a entre 9 et 10 speed boats autorisés et 2 à 4 bateaux de gros tonnage). En 2019, nous étions à 1510 soit 216 personnes en moyenne par jour. Cette différence est due à l'arrivée de deux nouveaux prestataires par rapport à 2019 et au changement du nombre de jours autorisés pour

<sup>5</sup> Inventaire des crabes de la Réserve Naturelle des îlets de Petite Terre, Mémoire de stage - Université des Antilles – 2018/2020, J. BABOURAM.

d'autres prestataires entre les deux années. Face aux nombreuses nouvelles demandes, l'objectif de réduire la fréquentation n'est pas atteinte.

Au total il y a 22 entreprises autorisées pour l'activité croisiériste et 3 pour l'activité plongée.

Navire transport de passagers :

Sans changement par rapport à 2019 soit 2 navires autorisés à 5 jours.

Navire en NUC :

Deux nouveaux navires autorisés avec 5 jours de présence par rapport à 2019 soit 9 navires autorisés.

Un navire gagne une journée passant de 3 à 4 jours autorisés. Quatre navires passent de 5 à 4 jours autorisés. Deux navires maintiennent leurs 4 jours. Il y a donc 7 navires à 4 jours. Un navire à 4 jours en 2019 a perdu son autorisation pour 2020.

Deux navires disposent d'une autorisation de 3 jours.

Loueur avec skipper: 2 bateaux, sans changement depuis 2019

Plongée Sans changement par rapport à 2019 soit 3 navires autorisés.

## **Mise en place d'un site internet pour réguler la fréquentation non commerciale**

Le site internet des réserves de La Désirade a pour adresse [www.reservesdesiradepetiteterre.com](http://www.reservesdesiradepetiteterre.com).

La réservation en ligne à partir du site internet est obligatoire depuis mi-septembre 2019. La première ayant été enregistrée le 16 septembre 2019. Actuellement, le module de réservation est encore en phase d'amélioration autant pour l'acheteur que pour les gestionnaires de la réserve naturelle. En fonction des besoins rencontrés dans son utilisation, le module de réservation est régulièrement amélioré par les administrateurs du site de l'équipe des réserves ou par notre prestataire informatique monsieur Hilaire.

Au cours de l'année 2020, les nouvelles modifications sur le module de réservation prévues sont les suivantes :

- Possibilité de réserver une demi-journée ou 24h. Cela permettra au plaisancier souhaitant mouiller le soir d'avoir la possibilité de le faire. Régulièrement, nous avons des mouillages réservés jusqu'au lendemain alors que la totalité des bateaux sont partis en fin d'après-midi.
- Rendre plus flexible la disponibilité des bouées par jour et par type de tonnage. Actuellement, à la réservation, nous avons 5 bouées de disponible pour les 10 tonnes et 1 pour les 30 tonnes.
- Améliorer l'utilisation du système de visionnage des réservations pour les gardes en poste à Petite Terre.

Le module de réservation permet d'avoir un réel suivi de la présence des plaisanciers sur Petite Terre. Il nous est possible de modifier le nombre de mouillage disponibles à la réservation afin de réguler la fréquentation non commerciale. Les réservations faites par les plaisanciers, au prix de 20 euros par journée et 2,50 euros par passager, permettent une rentrée financière non négligeable dans l'entretien des différents mouillages..

## **2.2 Assurer la sécurité et l'accueil des usagers**

### *2.2.1 TE 01 maîtriser et contrôler la population de poissons lions*

Les usagers sont invités à signaler les poissons lions observés dans le lagon. Lorsque des remontées sont faites, les gardes mettent tout en œuvre pour trouver le poisson et le tuer. Le personnel de la réserve

organise également des prospections dans le lagon en vue de chercher des poissons lions. Le nombre de poissons tués par an est inférieur à 10 individus.

### 2.2.2 TE02 et TE 03 : Entretien de la zone d'accueil et des plages

La zone d'accueil située sous la cocoteraie de Terre de Bas fait l'objet d'un entretien régulier par l'équipe de la réserve (ramassage et brûlage des palmes, élagage depuis le sol ou de déchets...) et d'entretien des équipements (table-bancs, barbecues, signalétique...).



Figure 32 : Photos de l'entretien et élagage de la cocoteraie par les gardes de la réserve

Un élagage complet des cocotiers a été réalisé par les gardes de la réserve, à l'exception des cocotiers trop haut pour lesquels les gestionnaires devront faire appel à une entreprise d'élagage. Près d'une vingtaine de cocotiers ont été abattus, ce sont des cocotiers qui poussent dans la bande de végétation naturelle qui est altérée par les cocotiers.



Figure 33 : Photo du brûlage de palmes. Source : Marion Diard

### Journée régionale de nettoyage des plages et des fonds marins :

L'école de la mer de Guadeloupe organisait la 14<sup>e</sup> édition de la Journée régionale de nettoyage des plages et fonds marins. Les équipes des réserves naturelles n'ont pas manqué d'apporter leur aide à cette action éco-citoyenne qui a pour objectif de ramasser le plus de déchets possibles sur les plages et sous l'eau. À Petite Terre, durant le week-end du 12 et 13 octobre, notre équipe a collecté et jeté en déchetterie 4 sacs de 50 L de déchets et un filet de chalut. La quantité a été moins importante qu'à Désirade dû à l'entretien plus régulier des plages. L'équipe était composée de 2 écovolontaires et d'un garde de la réserve.



Figure 34 :Photo de l'ensemble des déchets qui ont été ramené en déchetterie en Guadeloupe

## 2.3 Protéger et conserver les milieux terrestres

### 2.3.1 TE 04 : Entretien le sentier de découverte et entretenir le sentier de gestion

L'ouverture et l'entretien de layons dans la végétation permettent la réalisation des inventaires scientifiques et la visite de surveillance régulière par les gardes. Durant toute l'année 2019, un travail régulier d'entretien des layons a été mené par les gardes et les écovolontaires sur les deux îlets de la réserve. Un planning d'entretien des sentiers de gestion a été réalisé.

L'entretien du sentier de découverte, ainsi que des panneaux d'informations est régulièrement effectué, notamment en assurant le balisage par des petits murets de pierre avant d'éviter l'éparpillement des visiteurs et l'accès aux zones dangereuses.



Figure 35 : Photo des différents sentiers régulièrement entretenus et bien délimités

### 2.3.2 SE 38 : Maitriser ou éradiquer la population de rats

La présence d'une importante population de rats à Petite Terre, aussi bien à Terre de Haut, qu'à Terre de Bas est un facteur de prédation non négligeable sur un certain nombre d'espèces patrimoniales :

- Prédation sur les œufs et les juvéniles d'iguane des Petites Antilles
- Prédation possible suite aux éclosions des œufs de tortues marines
- Prédation avérée concernant les espèces : scinque, anolis, sphérodactyle
- Prédation avérée concernant l'avifaune en général et particulièrement l'huitrier d'Amérique et la Sterne.

La dératisation est un projet que les gestionnaires mettront en œuvre à moyen terme, au préalable il est important de mieux connaître la population de rats et de commencer à limiter l'impact de cette espèce sur des espèces à fort enjeux de conservation

#### a) Connaissance

En 2017 une étude génétique des rats noirs sur les îlets de la Petite Terre a démarré. **Cette étude est financée par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe et la DEAL Guadeloupe.** Elle est menée avec notre partenaire scientifique l'INRA. Des prélèvements ont été réalisés sur 3 sites de la Petite Terre, la Désirade et Saint-François.

Cette étude a pour objet de caractériser les échanges et déplacements au sein de la réserve et avec les îles proches (Grande Terre et La Désirade) en vue de développer une stratégie de dératisation. Entre novembre 2018 et mars 2019 des échantillons ont été prélevés sur la cocoteraie (n=31), autour du phare (n=10), sur Terre de Haut (n=9), le mur central de Terre de Bas (n=61) et la Désirade (n=1). Ces prélèvements ont été transmis à l'INRA et compléteront la première analyse. **L'INRA a produit un rapport d'étude scientifique à partir de l'analyse des échantillons de 2017, ce dernier est en cours de validation.**

Les premiers résultats semblent montrer l'absence de flux génétiques entre Saint-François et Petite Terre, La Désirade et Petite Terre et entre Terre de Haut et Terre de Bas.

Dans le cadre de la conférence internationale Birds Caribbean organisé du 25 au 29/07 en Guadeloupe, Anthony Levesque a organisé avec Kirsty SWINNERTON & Laura BAMBINI (RSPB) un workshop autour de la dératisation sur Petite Terre. Il y a eu une visite de terrain, des échanges techniques sur différents projets menés en caraïbe pour la lutte des EEE et des tables rondes pour plancher sur la faisabilité du projet sur la réserve. Ces travaux ont donné lieu à un rapport qui sera utile aux gestionnaires dans leurs réflexions sur le projet de dératisation.

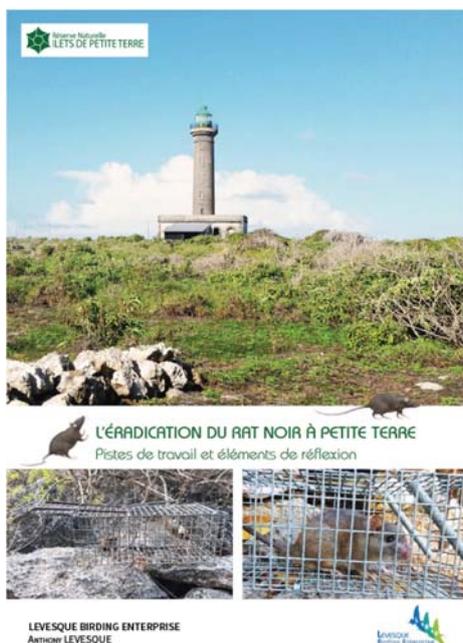


Figure 36 : Couverture du rapport sur la lutte contre le rat noir à Petite Terre

b) La limitation des rats sur la zone à forte densité de scinque (muret du cairn 14 sur Terre de Bas de la Petite Terre)

Trois campagnes de 4 jours avec 91 pièges ont été menées en 2019 (1 pièges tous les 5m sur 450m). Une du 10 au 14 mars , une du 08 au 11 juillet et une du 11 au 14 novembre. En fonction des résultats le nombre de campagnes sera ajusté afin de maintenir une pression suffisante sur le rat noir, prédateur du scinque. Les premiers résultats de l'action liée à cette opération font l'objet d'un rapport technique intermédiaire.



Figure 37 : Photo du transport et mise en place des 91 pièges. Source : RN



Figure 38 : Photo du prélèvement d'ADN sur un rat à destination de l'INRA. Source : RN



Figure 39 : Localisation du site de capture sur Petite Terre

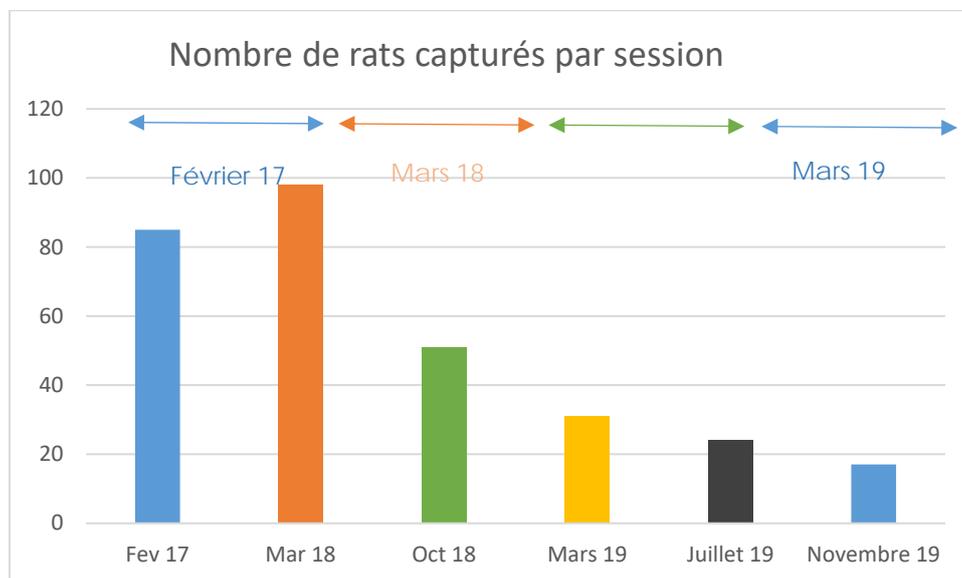


Photo 40 : Graphique de l'évolution du nombre de rats capturés. Source : E.Delcroix

En parallèle des missions de limitation de la population de rats autour du muret central de Petite Terre, l'équipe a réalisé du piégeage autour du phare et sur la cocoteraie.

## 2.4 Protéger et conserver les milieux marins

### 2.41 SE 40 : Réalisation d'un sentier de découverte du milieu marin

Afin de limiter la fréquentation du public sur les secteurs les plus sensibles du lagon la réalisation d'un sentier sous-marin est en cours de réalisation.

Deux récifs artificiels de type reefs-ball ont été mis en place en 2017. Au cours de l'année 2018 deux bouées équipées de visuels ont été réalisées afin de permettre aux nageurs d'identifier les espèces les plus fréquentes du lagon. Ces visuels ont pu être installés au cours de l'année 2019.



Figure 41 : Photo d'un panneau d'informations sur les reefs-ball mis en place dans le lagon

Selon l'évolution des dispositifs aussi bien vis-à-vis de leur colonisation que de la demande du public nous pourrions par la suite compléter ce dispositif par d'autres récifs artificiels.

*TU 02 : Mettre en place des mouillages supplémentaires pour les plaisanciers et les petites embarcations. Et TE 08, entretenir les mouillages*

La réserve a installé 27 mouillages dans le lagon (2011-2012) :

- 5 mouillages de 30T
- 13 mouillages de 10T
- 9 mouillages pour des bateaux à faible tirant d'eau

En 2019, la société AMAYA Travaux sous-marins a effectué deux chantiers pour faire des importants travaux sur l'ensemble des mouillages. En effet après de 7-8 ans, de nombreuses pièces se sont usées (chaîne, cigale). Ces travaux permettent de remettre dans un très bon état les mouillages. Il y a eu également une intervention pour décaler la ligne de mouillage arrière des speed boats, car à cause de l'érosion du trait de côte, les passagers ne pouvaient plus descendre en sécurité. Le montant des travaux pour les mouillages en 2019s'élève à 63 000€.

## 2.5 Renforcer la population de Gaïac sur Petite Terre

En 2014, un programme de renforcement de la population de Gaïac sur la réserve a été lancé pour répondre à la problématique de régénération spontanée *in situ*, considérant la naturalité de l'espèce sur Petite Terre.

Ce programme a été réalisé en plusieurs étapes :

ACTIONS	DATE DE RÉALISATION
Sélection de plants-mère sur la réserve	Juin-juillet 2014
Récolte de 1000 graines des plants-mère sélectionnés	30 septembre 2014 - 05 janvier 2015
Mise en culture dans la pépinière à Désirade	Octobre 2014 – février 2018
Transfert au fur et à mesure dans un enclos extérieur à proximité de la pépinière	Aout 2016 – février 2018
Plantation à Petite Terre	Janvier 2017 – février 2018
Entretien des layons et arrosage des gaïacs	Année 2018 et 2019 en continu
Réalisation d'un suivi de l'ensemble des gaïacs	Année 2019

Tableau 5 : programme d'actions pour le renforcement de la population de Gaïac. Source : RN



Figure 42 : Photo de tâches inhabituelles repérées sur un gaïac. Source : RN



Figure 43 : Photo d'une écovolontaire sur le suivi de gaïac. Source : RN

En 2019, nous avons réalisé un suivi global de l'ensemble des gaïacs. Ce sont 232 gaïacs répartis sur deux sites qui ont été analysés. 175 sur le site G42 et 57 sur le site Saline. Entre leur plantation en 2017/2018 et ce premier suivi, nous avons perdu 6 gaïacs. 238 gaïacs avaient été mis en terre. La taille, la couleur, la prédation, les pousses sont tant de critères qui ont été analysés.

L'idée est de répéter cette opération au moins une fois par an afin d'évaluer leur évolution et leur état de santé. Depuis les onglets « Bibliothèque » puis « Études » du site internet, il est possible de consulter et télécharger ce rapport.

### 3. Objectif 3 : Communication et éducation à l'environnement

#### 3.1 Diffuser les missions et actions de la réserve naturelle et de son patrimoine

##### PI 05 : Création d'un site internet

Le site internet des réserves naturelles de La Désirade a été mis en service en 2018.

Ce site regroupe les informations concernant la réserve naturelle à caractère géologique de La Désirade et la réserve naturelle de Petite Terre.

Outre les informations sur l'activité de chaque espace naturel le site permet de mettre à disposition du public les études et les inventaires réalisés.

Pour la réserve de Petite Terre, la réservation des mouillages est devenue obligatoire pour les plaisanciers. Elle se fait depuis notre site internet.

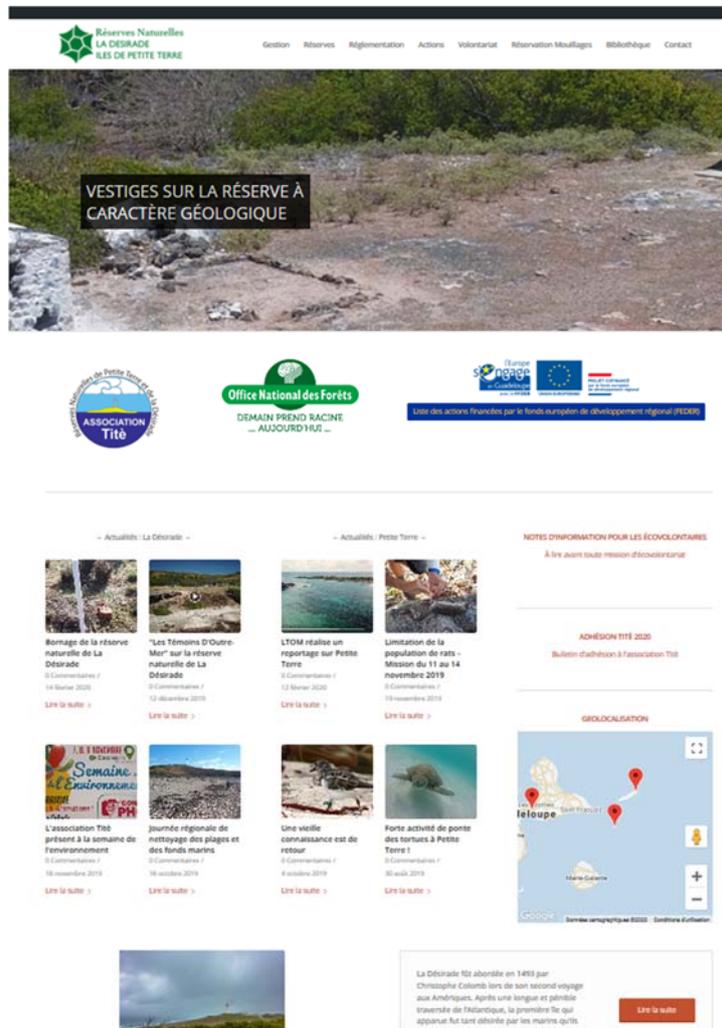


Figure 44 : Page d'accueil du site internet : [www.reservesdesiradepetiteterre.com](http://www.reservesdesiradepetiteterre.com) - Source : RN

## 3.2 Poursuivre l'éducation à l'environnement

### 3.2.1 PI 05 Actualiser le site Internet

Le site internet est régulièrement mis à jour en fonction des nouveaux éléments qui parviennent à l'équipe des réserves. Que ce soit un texte de loi, une étude, une information pour le grand public, le site internet permet d'avoir accès à toutes ces informations. Les articles qui y sont intégrés donnent la possibilité aux visiteurs de donner leur avis sur l'information partagées. En 2019, 18 articles ont été rédigés.

C'est aussi sur le site que l'on trouve toutes les informations concernant le bénévolat. Les bulletins d'adhésion sont disponibles en téléchargement. Enfin, les contacts du personnel sont aussi mis à jour lorsqu'il y a des changements.

### 3.2.2 PI 13 : Poursuivre les interventions pédagogiques en milieu scolaire

Cette année 2019 a permis a des enfants de venir découvrir Petite Terre dans le cadre de différents projets à l'initiative de plusieurs organismes.

Le 24 mai, les enfants du collège de Goyave ont passé la journée à Petite Terre afin de découvrir les richesses de notre réserve naturelle.

Du 7 au 10 juillet, les enfants d'une école de Saint-François sont venus à Petite Terre dans le cadre d'un projet Aire Marine Educative.

Le 17 juin 2019, la réserve naturelle de Petite Terre a eu le plaisir d'accueillir des élèves de CM1/CM2 de l'école Joseph Ignace des Abymes. Suite à un projet pédagogique pluridisciplinaire sur l'année, intitulé « Mon océan, ma planète et moi », qui avait pour but de faire découvrir les écosystèmes marins et

terrestres ainsi que le rôle majeur des océans dans la régulation des climats, les élèves ont eu la chance de se rendre sur Petite Terre. Une forme d'aboutissement et de récompense pour des élèves qui ont appris à nager en mer tout au long de l'année afin de pouvoir effectuer du snorkeling (palmes-masque-tuba) dans le lagon de la réserve.

Effectivement, les enfants se sont relayés pendant une grande partie de la matinée sur 4 ateliers qui étaient animés par le personnel de la réserve : un atelier concernant la flore de l'île, un autre sur les oiseaux et le phare, un troisième sur les iguanes des Petites Antilles peuplant Petite Terre et enfin le quatrième, la découverte de la vie sous-marine en snorkeling dans le lagon. Pour ce dernier, l'école avait fait appel à des secouristes en mer et des sapeurs-pompiers afin d'assurer la sécurité des enfants. Cette journée a permis de joindre l'utile à l'agréable dans un cadre qu'ils découvraient tous

### 3.2.3 PI 15 : Poursuivre les interventions auprès d'un public adulte et des associations

Sur site à Petite Terre, tout au long de l'année, les agents sont présents auprès des usagers de la réserve pour leur apporter toutes les informations et conseils qui leur sont demandés. Ils s'assurent que l'ensemble des personnes présentes sur Petite Terre connaissent les règles de bonnes conduites à adopter.

En dehors de la réserve naturelle, l'équipe est aussi présente pour communiquer sur nos actions. Un stand des réserves naturelles de Désirade et Petite Terre, porté par l'association Titè, a été dressé pour la semaine de l'environnement le 7, 8 et 9 novembre à Destreland. Accompagné d'écovolontaires, nous avons pu



Figure 45 10: Photo de l'association Titè pendant la semaine de l'environnement. Source : RN

renseigner le public sur les missions et le rôle des réserves naturelles. Des livrets pédagogiques de dessins et de jeux à destination des enfants ont été distribués. Cela permet aux plus jeunes d'apprendre de manière ludique. Les adultes eux, ont pu s'ils le souhaitent prendre des renseignements sur les missions d'écovolontariat que propose l'association Titè. Des contacts ont aussi été pris avec différentes structures, et notamment les écoles, pour d'éventuelles animations qui pourraient être organisées par la suite.

### 3.2.4 PI 07 Communiquer auprès des médias

Du 21 au 23 octobre, l'équipe de télévision « Les Témoins d'Outre-Mer » (LTOM) est venue mettre en avant le travail de garde par l'intermédiaire d'Alain Saint-Auret et plus largement la Réserve Naturelle de Petite Terre.

Le reportage est consultable sur leur page facebook :

<https://www.facebook.com/LTOMoff/videos/325867205040777/>

La page facebook de l'ONF Guadeloupe partage aussi certaines de nos publications. Récemment, un chargé de communication a été embauché par l'ONF permettant à la structure d'étendre et améliorer sa communication. Ainsi, en 2019, la page facebook de l'ONF a pu relayer une offre d'emploi pour l'association Titè, le lien de notre site internet, nos travaux sur les gaïacs et le reportage de LTOM.

Une page facebook pour les réserves naturelles est en réflexion.

## 4 Objectif 4 : Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

### 4.2 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation en vigueur

#### 4.1.1 PO 05 : assurer la formation juridique, commissionnement et assermentation

En 2019, Alain SAINT-AURET a suivi les deux modules de formation pour le commissionnement réserve naturelle, espace maritime et Eric DELCROIX uniquement le module 2. Cette formation permet d'acquérir des compétences pour pouvoir verbaliser au titre du 9 du code rural des pêches maritimes.

#### 4.1.2 AD 05 et AD06 : assurer la formation technique (plongée, navigation, secourisme)

Eric DELCROIX, niveau 3 de plongée, avait constitué en 2018 un dossier de demande d'équivalence pour obtenir le CAH pour la classe 1-B. Le dossier n'a pas été traité par l'INPP dans le délai imparti et donc l'équivalence n'a pas pu être obtenue. Aujourd'hui, les équivalences n'étant plus possible, l'obtention d'un CAH passe forcément par une formation.

Eric Delcroix et Alain SAINT-AURET ont fait le recyclage du PSE1 et sont donc à jour au niveau du secourisme.

Joël BERCHEL aux formations CRO et Médical 1.

Toutes les formations font l'objet d'une prise en charge d'une partie des coûts par uniformation.

*PO 01 (repris également dans l'objectif 2), PO 02, PO 03, PO 06 et PO 07 : Bilan police*

*PO 01 : Assurer les tournées de surveillance partie marine et terrestre, PO 02 : Interdire l'accès à Terre de Haut, PO 03 : Surveiller la fréquentation touristique du lagon, PO 06 : Renforcer la coordination des différents moyens de police sur le territoire, PO 07 : Renforcer la collaboration Police Justice*

Les gestionnaires de la réserve sont des acteurs du plan de contrôle des pêches et des activités maritimes pour la protection du milieu marin piloté par la Direction de la Mer, ainsi que du plan de contrôle inter-service des polices de l'environnement piloté par la DEAL. A ce titre, le chargé de missions Titè alimentent les bases de données Excel des deux plans de contrôle (prévisionnel et bilan), mais non les bases de données LICORNE et SATI faute de temps. Il participe également, dans la mesure du possible, aux réunions de coordinations des deux plans de contrôle. Ces réunions sont des moments privilégiés pour rencontrer les différentes forces de police, exprimer les problématiques et les besoins en termes d'intervention d'autres forces de police.

Le chargé de missions Titè entretient des relations privilégiées avec la Direction de la Mer et les polices en charge des contrôles en mer, ainsi qu'avec l'OFB (ex-ONCFS) pour l'échange d'expérience.

Pour le week-end de Pâques, les gendarmes de la Désirade renforcent l'équipe de surveillance. Un gendarme est présent du vendredi au lundi. Quasiment chaque mois de l'année 2019, il y a eu une journée avec le renfort d'un gendarme de la Désirade. Aucune autre mission inter-service de police n'a été menée sur la réserve de la Petite Terre, toutefois d'autres forces de police sont intervenues pour faire des contrôles (pas de bilan précis sur ce point).

Le chargé de missions Titè a rencontré le nouveau Substitut de Procureur de la république en charge du contentieux environnement au tribunal de Grande Instance de Pointe A Pitre en janvier 2019 afin de présenter les enjeux de la réserve. La plupart des procédures en lien avec la mer sont transmises au parquet par l'intermédiaire de la Direction de la Mer, c'est le cas de procédures activités commerciales irrégulières (exercice de l'activité de croisiériste sans autorisation) et pêche en réserve. Ces deux infractions sont des contraventions de 5<sup>ème</sup> classe.

La majorité des infractions relevées sur la réserve sont des contraventions inférieures à la 5<sup>ème</sup> classe et sont sanctionnées par un timbre amende. Le suivi des procédures se fait par le logiciel CRPV sous la responsabilité du chargé de missions Titè.

En 2019, il y a 558 jours-hommes (592 en 2018) de réalisés sur la réserve naturelle de la Petite Terre et une présence sur 320 jours (307 jours en 2018) (87,7% des jours de l'année). Les missions se déroulent classiquement sur 4 jours et 3 nuits avec un à plusieurs agents accompagnés d'un à plusieurs bénévoles.

Nous estimons que 60% du temps de présence sur Petite Terre est consacré à la surveillance en mer ou à terre (en incluant la prévention et l'information), il y a donc en 2019, 335 jours-hommes en matière de police. L'activité police au bureau est de 41 jours-hommes. Ce travail inclut la rédaction des procédures, les enquêtes, les auditions, la gestion des timbres-amendes non payés et les saisies.

En 2019, il y a eu 23 procédures rédigées (18 Timbres-Amendes et 5 Procès-Verbal de Constatation).

Type d'infraction		Nombre de constatations	Commentaire
<b>Activité commerciale irrégulière (pratique de l'activité de croisiériste sans autorisation)</b>	Contravention de 5ème classe	4	6 auditions au total. Procédures transmises à la direction de la mer qui les a transmises au parquet pour poursuite d'enquête sur d'autres infractions possibles.
<b>Pêche en réserve</b>	Contravention de 5ème classe	1	Par un plaisancier. Pêche d'un tarpon dans le lagon
<b>Rejet en mer</b>	Contravention de 3ème classe	3	Carénage coque bateau et vaisselle
<b>Rejet à terre</b>	Contravention de 3ème classe	1	Reste de repas
<b>Accès à Terre de Haut</b>	Contravention de 3ème classe	2	Accès en zone terrestre interdite
<b>Atteinte aux végétaux</b>	Contravention de 4ème classe	1	Récupération de lichen sur des roches
<b>Drone</b>	Contravention de 4ème classe	5	Survol de la réserve
<b>Zone de protection marine</b>	Contravention de 3ème classe	6	Circulation dans les zones protégées du lagon

Tableau 6 : Procédures rédigées en 2019. Source : RN

### **Bilan timbres amendes**

Sur le 18 timbres-amendes, 10 ont été payés, 6 non-payés et transmis à l'OMP et 2 sont encore en cours

### **Focus sur les procédures activités commerciales :**

Réglementation : Les activités commerciales sur la réserve naturelle de la Petite Terre sont interdites sauf autorisation préfectorale (article 15 décret création de la réserve). La location de bateau avec skipper sur la réserve naturelle de la Petite Terre est une activité commerciale (article 10 arrêté préfectoral du 7/02/2017), donc soumise à autorisation nominative (article 12), soumise à la taxe passagers maritimes à destination d'un espace naturel protégé (article 14) et à une redevance annuelle (article 15).

En 2019, les gestionnaires ont fixé comme prioritaire le constat des infractions concernant la pratique irrégulière de l'activité de croisiériste. En effet, cette pratique augmente la fréquentation touristique sur le site et augmente de ce fait la pression sur les espaces naturels sensibles. En effet, sans ces croisiéristes irréguliers, leurs clients ne viendraient pas sur la réserve. Cette activité irrégulière augmente les tensions sur la réserve, car les croisiéristes autorisés, soumis à d'importantes contraintes au niveau des réglementations maritimes et de la réserve, la voient comme une concurrence déloyale et pourraient être tentés de ne plus respecter les règles si les gestionnaires ne relevaient pas ces infractions.

Les croisiéristes autorisés ont un nombre de jours et de passagers maximum, payent la taxe passager et la redevance annuelle de mouillage. De plus, ils ont l'obligation de suivre les formations mises en place par les gestionnaires, d'informer leur clientèle de la réglementation et de l'encadrer sur le site pour éviter les infractions et atteintes à l'environnement. Ils sont incités à travers la charte de faire mieux que de respecter la réglementation. Les croisiéristes jouent ainsi un rôle préventif, participent aux bons usages de la réserve et contribuent financièrement à la gestion de la réserve. Il est donc important pour les gestionnaires de maîtriser la fréquentation issue de l'activité de croisiériste pour éviter les pressions négatives sur les écosystèmes fragiles de la réserve.

Ces procédures sont longues. Elles nécessitent d'enquêter pour obtenir les éléments matériels et relever l'élément moral. La caractérisation de ces infractions devient plus compliquée car elle se pratique moins ouvertement (exemple : vente de la prestation sur un site Internet) et dans les flous de la réglementation maritime concernant l'usage des navires de plaisance. Les gestionnaires auront besoin d'autres forces de police et d'administrations pour poursuivre le travail sur cette problématique.

Au 31 décembre 2019, l'association Titè compte 4 agents commissionnés et assermentés

Chef de commissionnement	Nombre d'agents	Zone géographique
Réserve Naturelle espace terrestre (Code de l'environnement)	4	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Réserve Naturelle espace terrestre (Code rural et de la pêche maritime)	1	Guadeloupe
Patrimoine naturel (faune et flore protégée, géologie)	3	Guadeloupe
	1	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Circulation des véhicules en espaces naturels	3	Guadeloupe
	1	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Garde du littoral	2	Les terrains du conservatoire du littoral sur la Guadeloupe et le DPM des réserves
	1	Le DPM des réserves

Tableau 7 : Chef de commissionnement selon les agents de la réserve. Source : RN

### 4.3 Renforcer les moyens humains (AD 10)

L'équipe de la réserve bénéficie d'un poste de volontaire du service civique mis à disposition par l'ONF, il s'agit de Rémi Favrel. Son contrat se terminant le 14 mai 2020, le recrutement d'un nouveau chargé de mission sur le même type de contrat a été lancé en fin d'année 2019. Suite à de très nombreuses candidatures reçues, Ruben Penin a été recruté pour assurer le remplacement. Il est en poste depuis le 3 février 2020.

Les écovolontaires participent aux missions de la réserve de la Petite Terre à raison de 2.9ETP en 2019. L'association Titè compte en 2019 205 adhérents bénévoles.

### 4.4 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites

#### 4.4.1 TE 05 : Maintenir les équipements et entretenir les locaux

L'entretien des équipements d'accueil terrestre est effectué par les agents de la réserve. Remplacement des pieds d'une table banc En 2019, 3 nouveaux barbecues ont remplacé 3 anciens (il y en avait eu 4 de remplacés en 2018). Les barbecues en béton ont été démontés, sauf la dalle qui a été réparée et conservée et les agents de la réserve ont construit des barbecues en métal.

#### 4.4.2 TE 06 : Entretien la vedette de surveillance et l'annexe

La mise en service du nouveau navire Mis'titè, le 6 mars 2018, est un élément essentiel pour la sécurité et le confort du personnel. Un entretien rigoureux de cet équipement permettra d'en assurer la longévité.

La gestion de la réserve naturelle de Petite Terre nécessite des moyens nautiques adaptés pour se rendre sur le site, assurer les missions de surveillance et de police et mettre en œuvre les actions scientifiques.

Mis'Titè a reçu les entretiens réguliers (vidange, carénage), mais aussi une réparation pour descendre les moteurs pour éviter la cavitation. Il y a eu également des interventions pour améliorer la disposition des outils de navigation et entretenir les boudins. La VHF a dû être changée. Les équipements de sécurité (radeau et extincteurs) ont été vérifiés, ainsi que les gilets de sauvetage. La trousse à pharmacie est maintenue à jour.

Calidris a reçu les entretiens réguliers (nettoyage) et le moteur a subi une lourde intervention suite à la casse des segments.

#### 4.4.3 TE 07 : entretenir le balisage

En 2019, il y a eu deux interventions d'AMAYA Travaux sous-marins pour entretenir les 6 bouées de marque spéciale. Les interventions ont consisté à changer les pièces d'usures (kit arnite). Des interventions plus lourdes seront à programmer en 2020 pour notamment changer les chaînes.



Figure 11 : Photos des nouveaux barbecues sur la cocoteraie

### 4.5 Assurer le suivi administratif et financier de la réserve

#### 4.5.1 AD 12 : Rédiger et publier des rapports et compte rendus

Le site internet est régulièrement mis à jour. Les rapports et comptes rendus scientifiques y sont publiés dans une rubrique qui leur est dédiée. Les rapports d'activités de 2018 a été validé en comité consultatif en juin 2019.

#### 4.5.2 AD 13 : Assurer le financement de la réserve et rechercher des financements et AD 14 assurer le suivi administratif de la réserve

Ces tâches sont principalement gérées par Eric DELCROIX et René DUMONT. En 2019 le financement de la réserve a été assuré par la subvention du ministère (209 000€), la TPM (59 500€), la redevance annuelle des professionnels (32400€) et la redevance plaisancier (12 570€)

Au 29/02/2020, ce sont 414 700€ qui ont été engagés sur le FEDER et 321 143 € de dépensés. Une remontée de dépenses est en cours et sera transmises en 2020.

La gestion du planning est assurée par le chargé de mission Titè, comme tout le volet social et comptable de l'association en lien avec l'expert-comptable et le conservateur.

#### 4.5.3 AD 19 : Évaluer le plan de gestion

Le plan de gestion a été évalué en 2019 par le bureau d'étude Birding Entreprise grâce à un financement de la DEAL. L'évaluation a été transmise au DEAL pour suite à donner.

## 5 Objectif 5 : Renforcement de la coopération régionale et internationale

### 5.1 Renforcer la collaboration au sein du réseau de RNF et AMP (AD 20, AD 21 AD 22)

La réserve participe au Conseil de gestion Agoa comme représentant des aires marines protégées. Aucune réunion n'a eu lieu en 2019

R. Dumont a participé à la 18<sup>e</sup> rencontre annuelle du forum des Aires Marines Protégées qui s'est tenue du 21 au 25/10 à Biarritz.

## 5.2 Participer à des colloques, séminaires, régionaux et internationaux sur les espaces protégés (AD 23)

Eric DELCROIX a participé au colloque Birds Caribbean du 25 au 29/07. Il a présenté les travaux menés sur la Petite Sterne, s'impliquer dans le Workshop dératisation et ainsi renforcer les liens avec les spécialistes de la question. Lors de ses rencontres le projet de partenariat sur MOTUS a été concrétisé grâce à notre partenaire OFB.

Eric DELCROIX a également été associé à différentes présentations orales et écrites et notamment les présentations en lien avec le suivi STOC EPS

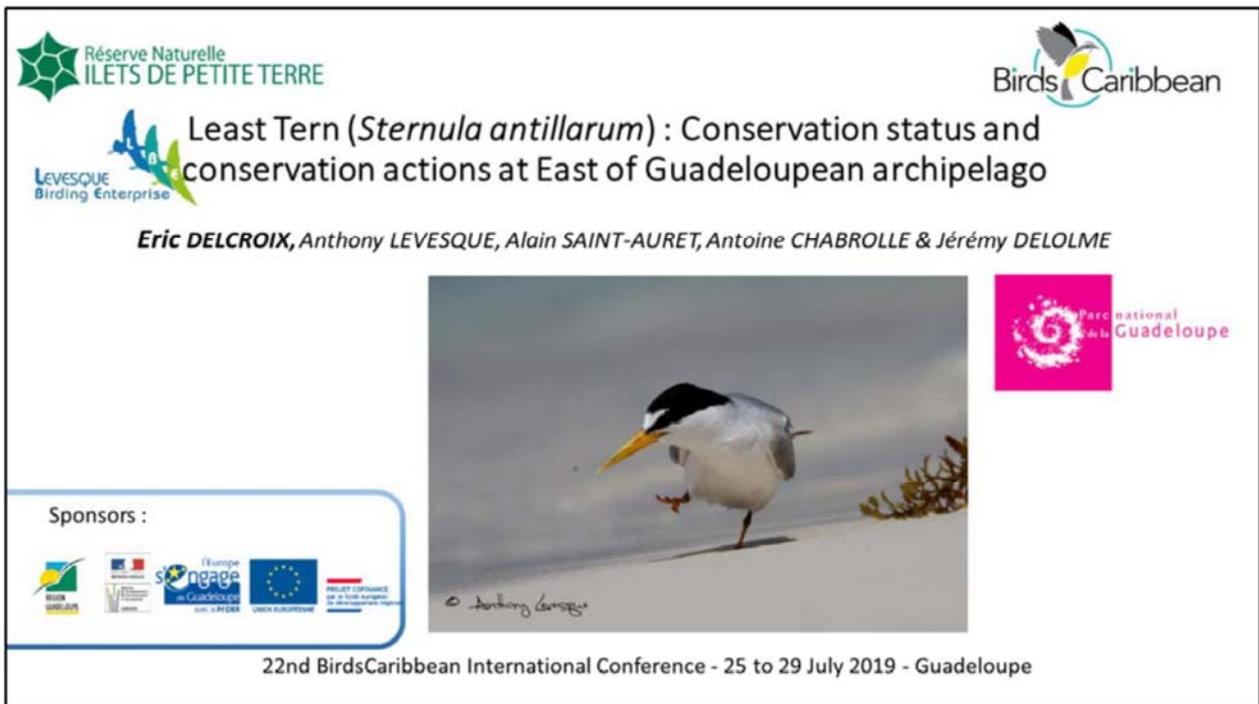


Figure 46 :Page de garde de la présentation

## 5.3 Renforcer l'implication dans les plans d'actions nationaux (AD 24, AD 25)

La réserve a participé au comité de pilotage et aux ateliers techniques des PNA Iguane et tortues marines ainsi qu'à plusieurs réunions de travail concernant notamment la lutte contre l'Iguane commun.

### *AD 29 : assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles et AMP*

Eric DELCROIX a participé à une mission de suivi des Iguanes des Petites Antilles sur l'îlet Fourchue à Saint-Barthélemy (24 au 28/06)

Jonas HOCHART (ATE Saint-Barth) et Aude BERGER (RN Saint-Martin) sont venues lors du suivi réserve milieu marin.



## RNN de Petite Terre budget prévisionnel et réalisé 2019

Association : Titè  
Exercice 2019

Date de début : 01/01/2019

Date de fin : 31/12/2019

Intitulés de comptes	CHARGES			Intitulés de comptes	PRODUITS		
	RN Petite Terre + Recifs + Plan de gestion (2 conventions DEAL)		FEDER		RN Petite Terre + Recifs + Plan de gestion (2 conventions DEAL)		FEDER
	MONTANT PREVISIONNEL EN EUROS <sup>(1)</sup>	MONTANT REALISE EN EUROS <sup>(1)</sup>	MONTANT REALISE EN EUROS <sup>(1)</sup>		MONTANT PREVISIONNEL EN EUROS <sup>(1)</sup>	MONTANT REALISE EN EUROS <sup>(1)</sup>	MONTANT REALISE EN EUROS <sup>(1)</sup>
<b>60 – Achats</b>	81 500 €	97 308 €	43 485 €	<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	110 000 €	112 609 €	
Achats stockés de matières et fournitures	18 000 €	11 851 €	7 394 €	Marchandises			
Achats d'études et de prestations de services	49 500 €	31 893 €	29 727 €	Taxe barrière	60 000 €	72 069 €	
suivi espèces	5 000 €			Prest de services redevances prof.	35 000 €	32 400 €	
Fournitures non stockables (combustibles)		0 €		Prest de services redevance plais.	15 000 €		
Fournitures d'entretien et petit équipement	9 000 €	1 633 €	814 €	Mise à disposition de personnel facturée		7 050 €	
Fournitures administratives		44 €	30 €	Autre produit d'activité annexes		1 090 €	
Autres fournitures			0 €	<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	209 000 €	188 674 €	
Prestations diverses		51 887 €	5 720 €	Etat : DEAL	209 000 €	178 573 €	
<b>61 – Services extérieurs</b>	62 000 €	21 653 €	796 €	Subvention DEAL dédiée à l'évaluation de plan de gestion + rédaction plan de gestion		10 100 €	
Sous-traitance générale			796 €	Région(s) :			
Locations	2 000 €			Département(s) :			
Entretien et réparation	45 000 €	14 219 €		Communes(s) :			
Assurance	7 000 €	7 324 €		Organismes sociaux (à détailler) :			
Documentation	4 000 €						
Divers	4 000 €	110 €					
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	24 800 €	30 290 €	875 €				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9 800 €	11 876 €					
Publicité, publication	2 000 €	1 828 €					
Déplacements, missions, réceptions	8 000 €	11 450 €	875 €				
Frais postaux et de télécommunications	5 000 €	3 330 €					
Services bancaires, autres		784 €					
cotisations (liées à l'activité économique)		1 023 €					
<b>63 – Impôts et taxes</b>	2 500 €	1 977 €					
Impôts et taxes sur rémunération		1 977 €		Fonds européens			45 301 €
Autres impôts et taxes		0 €		CNASEA (emplois aidés)			
<b>64 – Charges de personnel</b>	140 000 €	131 875 €	106 €	Autres recettes			
Rémunération des personnels		106 375 €					
Charges sociales		21 014 €					
Autres charges de personnel		4 486 €	106 €	<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	1 300 €	1 648 €	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		515 €	38 €	Cotisations	1 300 €	1 648 €	
<b>66 – Charges financières</b>		62 €		Autres recettes			
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		3 140 €		<b>76 – Produits financiers</b>			
				<b>77 – Produits exceptionnels</b>		19 703 €	
				Sur opération d e gestion		8 785 €	
<b>68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)</b>	12 000 €	70 760 €		Sur exercices antérieurs		10 918 €	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>				<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>			
<b>68 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>	35 000 €	54 693 €		<b>79 – Transfert de charges d'exploitation</b>		3 315 €	
Secours en nature				<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	35 000 €	54 693 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Bénévolat		54 693 €	
Personnel bénévole		54 693 €		Prestations en nature			
				Dons en nature			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>355 300 €</b>	<b>412 271 €</b>	<b>45 301 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>355 300 €</b>	<b>380 642 €</b>	<b>45 301 €</b>

Tableau 4 : Réalisation du budget 2019. Source : RN

### 1. Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espaces et espèces protégées

- Poursuivre les suivis iguanes
- Remettre en place les suivis scinque
- Poursuivre le comptage des tortues marines et la photo identification des individus du lagon
- Poursuivre les suivis ornithologiques (STOC EPS, Reproduction des Petites Sterne et le comptage mensuel)
- Mettre en œuvre le suivi des réserves
- Poursuivre le suivi des herbiers sur 3 ans
- Lancer la consultation pour la cartographie des biocénose marine
- Poursuivre l'étude des chauves-souris
- Mettre en œuvre avec l'ONF la cartographie de la végétation

### 2. Objectif 2 : Protection et conservation des espèces et espaces protégés

- Poursuivre les tournées de surveillance police avec comme priorités la lutte contre la pêche en réserve, la lutte contre les activités commerciales irrégulière et la lutte contre toutes formes de pollution.
- Améliorer le processus de sélection des prestataires touristiques et du suivi des engagements
- Renforcer les exigences environnementales des croisiéristes
- Assurer la formation des prestataires autorisés à exercer une activité commerciale à Petite Terre
- Améliorer l'outil de réservation des mouillages par les plaisanciers (créneau horaire)
- Poursuivre les travaux d'entretien du site
- Poursuivre les captures de poisson lion
- Développer le sentier sous-marin
- Mettre 2 à 3 sessions de captures de rats sur le muret central
- Surveiller l'arrivée potentielle de l'iguane commun.
- Entretien et suivi de la plantation de Gaïac
- Protéger les agaves et les éloigner des sentiers
- Lutter contre la progression des cocotiers dans la végétation naturelle
- Développer les plateformes pour les Petites Sternes

### 3. Objectif 3 : Communication et éducation à l'environnement

Communiquer sur les actions réalisées sur les réserves naturelles de La Désirade et Petite Terre via le site internet ([www.reservesdesiradepetiteterre.com](http://www.reservesdesiradepetiteterre.com)).

### 4. Objectif 4 : Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

- Formation et recyclage en secourisme
- Développer les compétences pour avoir des agents plongeurs pro
- Renforcer l'équipe avec le remplacement du conservateur, le recrutement d'un agent et l'accueil de stagiaires
- Renforcer les liens avec les autres polices de la mer et de l'environnement
- Poursuivre la mobilisation des bénévoles
- Assurer l'entretien du balisage et des mouillages
- Poursuivre la mise en œuvre des actions FEDER
- Assurer le financement de la réserve (remontées de dépenses, subventions, redevances et TPM)
- Finaliser le plan de gestion

## 5. Objectif 5 : Renforcement de l'intégration régionale et internationale

- Participer aux réunions et travaux du réseau des AMP
- S'impliquer dans les PNA
- Assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles et AMP

## 6. Budget prévisionnel 2020

# Budget Réserve Naturelle de Petite-Terre

Association :  
Exercice 2020

Date de début : 01/01/2020

Date de fin : 31/12/2020

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b> EN EUROS <sup>(1)</sup>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT</b> EN EUROS <sup>(1)</sup>
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Achats d'études et de prestations de services	75 780 €	Taxes passagers Maritime	60 000 €
Achats non stockés de matières et fournitures		Redevance opérateurs professionnels	35 640 €
Fournitures non stockables (combustibles)	10 100 €	Redevance plaisanciers	40 000 €
Fournitures d'entretien et petit équipement	13 300 €	Prestation de services	
Fournitures administratives	2 400 €		
Autres fournitures		<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	
Prestations	58 436 €	Etat : DEAL	209 000 €
<b>61 – Services extérieurs</b>		Subvention DEAL dédiée à l'évaluation de plan de gestion	8 936 €
Sous-traitance générale			
Locations	6 820 €		
Entretien et réparation	31 553 €	Région(s) :	14 502 €
Assurance	8 000 €	Département(s) :	
Documentation	1 000 €		
Divers			
<b>62 – Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14 400 €	Communes(s) :	
Publicité, publication	7 500 €		
Déplacements, missions, réceptions	18 212 €		
Frais postaux et de télécommunications	4 620 €	Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres	750 €		
<b>63 – Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération	2 544 €	Fonds européens	78 462 €
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
<b>64 – Charges de personnel</b>		Autres recettes	
Rémunération des personnels	110 664 €		
Charges sociales	17 176 €		
Autres charges de personnel	9 038 €	<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		Cotisations	1 125 €
<b>66 – Charges financières</b>		Autres recettes	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
		Sur opération de gestion	
<b>68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)</b>	55 372 €	Sur exercices antérieurs	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
Secours en nature	8 868 €	<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Bénévolat	68 073 €
Personnel bénévole	68 073 €	Prestations en nature	8 868 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>524 606 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>524 606 €</b>

<sup>(1)</sup> ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>(2)</sup> Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

Tableau 5 : Prévision 2020 du budget financier de la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN

## TABLES DES ANNEXES

1 – Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de Petite Terre	P 45
2 – Relevé de décisions concernant la fréquentation de la réserve naturelle de Petite Terre	P 52
3 – Arrêté préfectoral du 07 janvier 2020 autorisant les activités commerciales dans la réserve naturelle de Petite Terre pour la saison 2020	P 59
4 – Planning de fréquentation par les sociétés autorisées à exercer une activité commerciale pour l'année 2020	P 64



**Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de  
Petite Terre**

-

**Le 26 juin 2019**

Le comité consultatif de la réserve naturelle de Petite Terre s'est réuni le mercredi 26 juin 2019 à 9h00 à la Sous-Préfecture de Pointe à Pitre, sous la présidence de M. Jean Michel Jumez Sous-Préfet de Pointe à Pitre.

**Liste des personnes présentes**

BARRE Nicolas	Association AEVA
BOUCHON Claude	Université des Antilles-Milieu marin
CABRERA Claudine	Expert-Comptable pour l'association Titè
DUMONT René	ONF – conservateur des RNN de La Désirade
FAUCHER Pascale	DEAL
FILLEAU Jérôme	Association des croisiéristes de Petite Terre
JUMEZ Jean Michel	Sous-Préfet de Pointe à Pitre
LAMBERT Didier	Conservatoire du Littoral
LE LOC'H Sophie	Animatrice des PNA Iguane des P.A et Tortues marines
MICHON Jonathan	Gendarmerie Nautique de Pointe à Pitre
VASLIN Jean Luc	Directeur de la Mer

**Personnes excusées**

LEBRAVE Raoul	Président association Titè
ROUSTEAU Alain	Université des Antilles
DULORMNE Maguy	Université des Antilles
GROLLEAU Anthony	ONCFS
LEBLOND Gilles	Président du CSRPN
Le Président	Comité régional des pêches maritimes
ANGIN Baptiste	ASFA





À 9h20 JM Jumez ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

**1. Approbation du PV de la réunion du 18 juillet 2018**

Ce document est approuvé à l'unanimité sans observation.

**2. Présentation des actions 2018**

R Dumont rappelle que le plan de gestion de la réserve étant en cours de réécriture les actions réalisées en 2018, se font dans la continuité des objectifs du plan de gestion 2012-2016.

**Iguane des Petites Antilles**

S. Le Loc'h présente les actions concernant le suivi des populations d'Iguane des Petites Antilles (IPA) et rappelle l'importance de la réserve de Petite Terre pour l'Iguane des Petites Antilles, qui devient le dernier sanctuaire pour cette espèce puisque l'île de la Dominique et l'île de La Désirade sont aujourd'hui impactés par la présence de l'Iguane commun. L'hybridation de ces deux espèces constitue une des causes principales de sa disparition.

Elle précise que les Iguanes de PA et les tortues marines font l'objet d'un plan national d'actions (PNA) animés par l'ONF.

S. Le Loc'h présente les actions concernant les suivis des populations d'IPA et décrit la mise en œuvre des 2 protocoles de suivis

- Le protocole de distance sampling
- et celui de marquage/capture/remarquage

C. Bouchon demande si lors des suivis on constate une mortalité au sein de la population d'Iguane.

R. Dumont répond qu'actuellement aucune mortalité anormale n'est constatée.

**Suivi des tortues marines en ponte**

S. Le Loc'h poursuit en faisant le point sur les suivis des tortues marines.

C. Bouchon demande si les populations de tortues marines sont en hausse.

R. Dumont dit que bien que des variations importantes puissent être constatées certaines années globalement la population des 2 espèces, tortue verte et tortue imbriquée, semble en hausse.

Il semblerait qu'actuellement bien que des pratiques d'embraconnage continue à être constaté le principal facteur de destruction serait les captures accidentelles dans les filets de pêche.



JL. Vaslin indique que la Direction de la Mer travaille avec le Comité des Pêches sur l'évolution des engins de capture et notamment l'interdiction du trémail afin de réduire les captures accidentelles.

S. Le Loc'h informe qu'un dossier FEAMP ( fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) est en cours de montage avec le CNRS de Martinique qui a justement pour objet de travailler sur cette problématique.

#### **Le suivi des oiseaux nicheurs et migrateurs**

R. Dumont fait une présentation des différents suivis réalisés annuellement dans la réserve.

Concernant les limicoles un bilan a été réalisé pour la période 1999-2018. L'ensemble des données sont bancarisées et pourront faire l'objet d'études et de publications ultérieures elles sont téléchargeables sur le site internet des réserves de La Désirade, [www.reservesdesiradepetiteterre.com](http://www.reservesdesiradepetiteterre.com).

#### **La population de requins-citrons**

Depuis 2013 des inventaires sont réalisés chaque année. En 2018 ces suivis ont été faits à l'aide d'un drone équipé d'une caméra, 2 missions de 4 jours chacune ont été réalisées dans la réserve. Le bilan n'est pas encore diffusé à ce jour.

#### **Suivis de l'évolution des herbiers, des communautés benthiques et des peuplements ichtyologiques**

Pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive ces études sont réalisés dans le lagon entre Terre de Bas et Terre de Haut. Il s'agit du

- Suivi du benthos récifal
- Suivi de l'ichtyofaune
- Suivi des herbiers
- Suivi des lambis
- Suivi de la température
- Suivi du développement des cyanophycées

JL. Vaslin informe que l'ULAM dispose d'un drone qui pourrait être utilisé pour les besoins de la réserve dans le cadre de missions d'inventaires.

C. Bouchon précise que le développement des cyanobactéries a souvent été attribué à la sur-fréquentation mais il apparait aujourd'hui vraisemblable que l'enrichissement des eaux marines du fait des alluvions transportés par les courants marins et issus de l'embouchure de l'Amazone et de l'Onéroque associé au réchauffement climatique pourraient expliquer leur développement.

J. Filleau s'inquiète de l'état de santé des coraux



C. Bouchon précise que l'usage de la crème solaire peut avoir un impact dans des milieux fermés mais PT étant un milieu ouvert la dégradation des coraux serait plutôt due à la compétition avec les macro-algues

R. Dumont précise que les zones les plus sensibles ont été fermées à la fréquentation du public afin de limiter le piétinement par les visiteurs dans les secteurs à faible profondeur d'eau. Mais si on compare par rapport à la barrière corallienne située derrière Terre de Haut on s'aperçoit que l'état de santé des coraux se dégrade même dans les secteurs non fréquentés par le public.

C. Bouchon dit qu'un suivi des populations de perroquet, espèce herbivore serait un bon indicateur de l'effet réserve, et indique également qu'il serait intéressant de lancer une étude sur le suivi des évolutions du trait de côte.

R. Dumont rappelle qu'une étude a été réalisée en 2012 par A. Rousteau de l'Université des Antilles, et se propose de la transmettre aux personnes qui le souhaitent.

R. Dumont fait un rappel de la gestion de la fréquentation à Petite Terre ce point faisant l'objet d'un comité consultatif spécifique qui se réunit généralement en novembre ou décembre afin de préparer l'arrêté préfectoral autorisant les activités commerciales pour la saison n+1.

JL. Vaslin revient sur la nécessité de travailler sur un cahier des charges afin de définir des critères permettant d'attribuer les autorisations.

JM. Jumez demande si actuellement le quota est dépassé.

R. Dumont précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la réservation des mouillages est obligatoire dans la réserve via le site internet, ce qui permet un contrôle et une meilleure connaissance de la fréquentation.

JL. Vaslin fait remarquer qu'il n'est pas normal que les loueurs réservent à l'avance des mouillages qui ne sont au final pas utilisés.

R. Dumont précise que dès que le module de paiement sera opérationnel ce problème sera résolu.

JL. Vaslin souhaite qu'un équilibre soit maintenu entre les bateaux de petites tailles en NUC et les plus grosses unités.

JM. Jumez souhaite une réunion de travail afin de mieux définir les conditions de fréquentation et de mieux cadrer juridiquement les autorisations.

J. Filleau regrette qu'en 2006 aucune décision de justice n'ait été prise pour arrêter le développement de transport de passagers clandestin.

JL. Vaslin dit qu'il s'engage à travailler avec R. Dumont afin de faire évoluer les règles d'attribution des autorisations et de mieux définir un cahier des charges.



J. Filleau s'étonne de la différence de TPM payée par les 3 prestataires historiques qu'il représente (Uhaïna croisières, Paradoxe croisières et Caribmer croisières) qui transportent la moitié des passagers mais paie les  $\frac{3}{4}$  du montant annuel de la taxe.

JM. Jumez demande quels sont les moyens de contrôle et demande un retour sur la fréquentation réelle.

R. Dumont indique qu'il fera le point à partir des fiches de déclaration d'activité.

JF. Vaslin informe qu'il reçoit régulièrement des plaintes de la part de certains passagers suite au comportement de quelques skippers. Il mettra en place des contrôles au retour des bateaux à Saint François.

#### **La limitation de la population de rats**

R. Dumont fait le point sur l'étude en cours qui est financé par le Feder. Des captures ont été réalisées par piégeage à Saint François, à la Désirade et sur trois sites à Petite Terre, et précise que des études génétiques sont en cours de réalisation par l'INRA de Rennes le rapport devrait être disponible dans les prochains mois. Il informe qu'un atelier de travail sera organisé lors du colloque ornithologique « Birds Caribbean » qui se tiendra en Guadeloupe à la fin du mois de juillet prochain. L'objectif étant de profiter du retour d'expérience d'éradication de rats réussi sur certains îlets comme à Antigua ou Anguilla.

JM. Jumez demande quelle est l'origine de l'arrivée des rats dans la réserve.

R Dumont dit que sur tous les territoires où l'homme s'est installé les rats ont suivis. Devant l'échec de l'éradication des rats réalisée par le PNG à Fajou en 2001 et compte tenu du coût et de la complexité de l'opération le projet de la réserve de Petite Terre a été reporté jusqu'à ce jour.

A priori l'utilisation d'appât anticoagulant serait une option plus efficace et plus simple à mettre en place que l'utilisation de pièges. Il faut bien sûr au préalable obtenir les autorisations réglementaires nécessaires et se conformer aux préconisations des scientifiques.

N Barré dit que plusieurs membres de l'association AEVA ont fait des missions de prospection à Petite Terre en 1995 et qu'ils n'avaient alors observé aucun rat.

#### **La communication et l'éducation à l'environnement :**

Un nouveau site internet a été réalisé afin

- ✓ de permettre les réservations en ligne pour que tous les plaisanciers visitant la réserve puissent disposer d'un mouillage à leur arrivée sur le site
- ✓ le paiement d'une redevance d'accès
- ✓ à chaque visiteurs de prendre connaissance de la réglementation et de s'engager à la respecter.





L'équipe de la réserve a encadré une dizaine de sorties pédagogiques organisées dans le cadre scolaire ou par des associations.

#### Dossier Feder

R. Dumont fait un point sur les subventions accordées dans le cadre du projet FEDER déposé en 2016. Il indique que outre les études scientifiques déjà engagées ce projet a permis de lancer un appel d'offre en juillet pour la construction du nouveau navire de la réserve. L'ordre de service ayant été délivré en septembre 2017 le bateau est maintenant opérationnel.

### 3. Compte-rendu de l'exécution du budget 2018

C. Cabrera présente l'exécution du budget 2018 de l'association Titè.

P. Faucher demande que les subventions concernant des actions programmées dans la réserve soient toutes intégrés au budget quel que soit le financeur, afin de rendre compte de manière plus précise les financements engagés dans la réserve.

R. Dumont indique que concernant le Feder il lui semble plus pertinent de faire un tableau de suivi séparé compte tenu de la périodicité de mise en œuvre des différentes actions qui s'étale sur 3 ou 4 exercices comptables avec des remontées de dépenses donnant lieu au versement des subventions en décalage de plusieurs mois avec l'exécution des actions programmées.

JM. Jumez s'étonne de la manière dont le suivi comptable prend en compte les dépenses.

R. Dumont dit qu'il semblerait qu'il y ait une différence d'appréciation entre la comptabilité d'engagement et de trésorerie.

Une discussion s'engage à ce sujet.

R. Dumont propose de joindre un bilan rectifié du budget au compte rendu

Concernant le suivi des actions « Feder » un suivi spécifique sera réalisé au fur et à mesure des différentes remontées de dépenses, puis un bilan définitif sera rédigé au moment du rapport d'exécution final.

#### *Décision suite à la tenue du comité consultatif*

*Suite à un échange avec Pascale Faucher le 2 juillet il est acté que l'ensemble des subventions sera dorénavant intégré au compte rendu de l'exécution du budget à l'exception du Feder qui fera l'objet d'un suivi à part.*

#### **Actions prévues pour l'année 2019**

Un résumé des principales actions programmées pour l'année 2019 est présenté.





#### **4. Présentation du budget prévisionnel 2019**

R. Dumont présente le budget prévisionnel 2019 de la réserve de Petite-Terre.

#### **5. Avancement du plan de gestion 2020-2029**

L'évaluation du plan de gestion 2012- 2016 est achevée, le document est en cours de relecture.

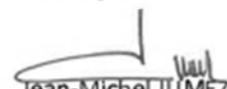
Une première réunion de travail avec l'équipe de la réserve et le bureau d'études chargé de l'élaboration du nouveau document pour la période 2020-2029 devrait être finalisé en janvier 2020.

#### **6. Question diverses**

P Faucher demande que le CC se tienne en début d'année afin d'avoir une vision complète de la réalisation des actions et du budget de l'année n-1 au moment du versement de la subvention de l'année n.

L'assemblée ayant épuisée l'ordre du jour, la réunion est levée à 11h45.

Le Sous-préfet de Pointe à Pitre,

  
Jean-Michel JUMÉZ





PREFET DE LA REGION GUADELOUPE  
PREFET DE LA GUADELOUPE

## Relevé de décisions concernant la fréquentation de la réserve naturelle de Petite Terre

Réunion du 3 décembre 2019

### Personnes présentes :

Jumez Jean Michel Sous-préfet de Pointe à Pitre  
Gaël Magne Sous-Préfecture de Pointe à Pitre  
Pioche Jean Claude Maire de La Désirade  
Vaslin Jean Luc Directeur de la Mer  
Adrover Malnoury Marie Aurore Délégué du Conservatoire du Littoral  
Le Bec Jimmy Deal  
Lebrave Raoul Président de l'association Titè  
Barré Nicolas Association AEVA  
Filleau Jérôme représentant des croisiéristes APPPT  
Nathou Michel représentant des croisiéristes AIDM  
Eric Delcroix chargé de mission association Titè  
Patrick Novello Office National des Forêts  
Dumont René conservateur de la réserve ONF

### Personnes excusées :

Leblond Gilles Président du CSRPN  
Sébastien Lafon CARL

La séance de travail est ouverte à 9h15

JM. Jumez prend la parole afin de rappeler l'objet de la réunion et ainsi que le contexte de la réserve de Petite Terre.

R Dumont dit que l'objet de cette réunion est de mettre en œuvre l'ordonnance n°2017-562 relative à la propriété des personnes publiques. Ce texte impose aux gestionnaires de la réserve naturelle

- d'informer le public que des autorisations seront accordées sur le domaine public
- de mettre en place un système de cotation afin que les demandes puissent être classées selon des critères objectifs
- que les autorisations aient une durée limitée dans le temps

R Dumont rappelle que les autorisations sont accordées pour un an dans le cadre d'un arrêté préfectoral.

Explique qu'avec la participation de la direction de la mer plusieurs réunions de travail ont permis d'élaborer une méthodologie permettant une cotation des dossiers déposés par les demandeurs.

JM Jumez précise les objectifs du nouveau dispositif d'attribution.

- Mettre en place un dispositif qui permette à la commission de statuer sur la base de critères objectifs
- Réduire la pression sur la réserve

R Dumont fait une présentation du tableau de synthèse et explique la démarche réalisée.

**Plusieurs membres de la commission demandent des précisions concernant un certain nombre de points :**

J Filleau rappelle qu'une assurance couvrant les activités terrestre devrait être obligatoire et dit que pour l'impact environnemental, la consommation de carburant par passager pourrait être un critère.

N. Barré demande si, sur leurs supports de communication, les prestataires mentionnent que le site de Petite Terre est une réserve naturelle.

JC Pioche s'étonne qu'il n'y ait pas de critères par rapport à la fréquentation de La Désirade

M. Nathou rappelle les difficultés qu'il y a pour débarquer en sécurité des passagers dans le port de La Désirade.

R Dumont indique qu'il est difficile d'imposer un critère qui donnerait un avantage à ceux qui vont à La Désirade.

E Delcroix dit que cela pourrait se faire de manière indirecte en indiquant que les repas seraient pris en dehors de la réserve.

M Nathou redit qu'il y a un problème de sécurité dans le port de La Désirade

JC Pioche ne partage pas ce point de vue

M. Nathou ajoute qu'il faudrait une négociation avec les professionnels de La Désirade et que les prestataires fassent des efforts d'organisation. Il faut plus de carburant pour aller à Désirade qu'à Petite Terre. On pénalise les bateaux qui sont bien motorisés.

JL Vaslin indique qu'il faut appliquer la réglementation avec souplesse.

R Dumont rappelle que concernant la prise en compte du type de motorisation l'objet est de sensibiliser les skippers et les armateurs sur le bilan carbone de leur prestation et que pour cette année seul la consommation de carburant a été pris en compte. Mais ce point est susceptible d'évoluer dans les prochaines années.

M Nathou explique que l'intérêt d'une forte motorisation est de pouvoir rentrer avec un seul moteur, de naviguer en sécurité et de manière plus confortable.

J Filleau dit que la prestation idéale serait le matin à PT et le repas à DSD. Il pourrait être envisagé de faire plusieurs classifications selon les parcours DSD+PT et SF+ PT

2

JL Vaslin ajoute qu'à égalité on peut choisir celui qui va à Désirade

M. Nathou dit que ce serait valable pour tout le monde

J Filleau rappelle que les gros bateaux ne peuvent pas aller à DSD car ils ne sont pas assez rapides.

M. Nathou relève que c'est contradictoire de pénaliser les NUC disposant d'une forte motorisation et demander à certains prestataires d'allonger leur parcours.

JL Vaslin demande quelle est l'utilité de cette surpuissance si on la rapporte au nombre de passagers transportés. Il faudra affiner les critères sur l'impact environnemental.

E Delcroix précise que l'on pourrait avoir 3 catégories de navires, les grands bateaux, les voiliers et les NUC et avoir une proportion pour chaque catégorie

R Lebrave dit que les critères de sélection devront être affinés au cours des prochaines années

JL Vaslin indique que les bateaux doivent être impérativement en règle par rapport à la réglementation maritime sinon les dossiers ne sont pas recevables.

JM Jumez dit qu'il faudrait prendre en compte également la situation fiscale et parafiscale des entreprises et demander une attestation pour chaque dossier. Une attention particulière doit être portée au respect des dispositions réglementaires : en ce sens, tout demandeur doit être à jour des obligations fiscales et sociales ou justifier d'un apurement honoré.

J Filleau dit que ce serait comme pour les appels d'offres

JL Vaslin indique le dossier déposé par M. Hospice pour le bateau Gwada Butterfly n'est pas recevable car le bateau est désarmé et que l'armateur a une dette importante à l'Enim

R Lebrave approuve cette position car comme Président de l'association Titè, il pense que sa responsabilité pourrait être recherchée en cas d'accident.

JL Vaslin n'a pas d'avis sur les 2 dernières demandent de Mrs Berchel Joël et Saint Auret Jimmy car ces bateaux n'existent pas pour la Direction de la Mer.

R Lebrave explique qu'une pré-autorisation a été donnée dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 4 février 2019, que les bateaux sont en fin de construction et que les démarches administratives sont en cours.

MA Adrover demande combien il faut de temps pour réaliser ces formalités

JL Vaslin répond que si le dossier est complet et suivi sérieusement il faut environ 8 jours.

JC Pioche demande combien de place sont disponibles

R Dumont répond qu'il faudrait 2 bateaux en moins afin de n'utiliser que les mouillages prévus pour l'activité commerciale

R Lebrave explique qu'il n'est pas bon pour la sécurité que les skippers fassent la course afin de pouvoir disposer d'un mouillage à l'arrivée.

JL Vaslin précise qu'il faudrait désigner les demandeurs par « armateur » de préférence à « prestataire », après discussion il est confirmé que le permis de navigation et d'armement doivent être délivré au nom de l'armateur, et que les bateaux doivent être en NUC pour pouvoir être étudiés par la commission

JM Jumez dit qu'ainsi seuls les armateurs peuvent présenter un dossier

3

R Lebrave dit qu'il ne faut pas de distorsion entre les autorisations un seul opérateur ne doit pas pouvoir détenir plusieurs autorisations.

J Lebec demande si on peut empêcher un armateur de présenter 2 bateaux. Et indique qu'il faut s'assurer que le nombre de prestataires retenus ainsi que le nombre de jours d'accès à la réserve de chacun est compatible avec la mise en place du planning permettant de respecter la fréquentation maximale journalière.

JL Vaslin indique que rien dans la réglementation n'empêche un armateur de demander plusieurs autorisations.

MA Adrover dit que selon son point de vue les produits écotouristiques devraient avoir plus de valeur.

JM Jumez indique que la qualité de la prestation au plan écotouristique, environnemental et circuit de commercialisation, constitue un critère fondamental de préservation de la réserve.

JM Jumez propose de retenir les principes suivants :

- Pas d'autorisation aux armateurs qui ne remplissent pas les conditions réglementaires et leurs obligations fiscales et parafiscales
- Pour les armateurs qui ne sont pas en activité : suspendre la validation à la position du directeur de la mer
- Pas d'autorisation aux armateurs dont la qualité des prestations est jugée insuffisante ( 6 sur 12 en note globale et de 3 sur 6 en qualité écotouristique)
- A prestation égale, prise en considération des prestations qui ajoutent (un +) un passage par la Désirade.
- Limitation du nombre de journées supplémentaires (1 maxi par armateur)
- Suppression des demi-journées.

#### **Concernant les nouvelles demandes**

Après discussion de chaque cas la commission propose de prendre les décisions suivantes

- La demande de M Mirre indique que le bateau est armé à la pêche ce qui n'est pas compatible avec le statut de NUC, sauf transformation. Cette demande est rejetée
- La demande de M Borel Tom est rejetée car la notation de ce dossier est trop faible
- La demande de M. Lagrin Cedric, est déposée avec un bateau armé à la pêche elle n'est pas recevable.
- Concernant M. Coulon Bruno la demande doit être déposée par l'armateur du navire c'est-à-dire celui qui paie les cotisations sociales, dans ce cas Gwada Walk Tour.
- De même concernant Coulon Eric la demande doit être déposée par l'armateur du navire celui qui paie les cotisations sociales, c'est-à-dire Gwada Walk Tour.
- Le dossier déposé par M. Ayassamy Moise, est un projet il n'est donc pas recevable
- Le dossier déposé par M. David Saint Auret propose une qualité des prestations insuffisantes. Ce dossier est rejeté.

- Le dossier de M. Benvar Ramuel, étant incomplet il est refusé
- Le dossier déposé par M. Lucas Debaut est incomplet donc non recevable
- La demande de M. Césarín Faider étant arrivée hors délai elle n'est pas prise en considération.

JL Vaslin dit que selon ses informations les navires de M Marc Laslaz, Aliza et M Jean Marc Bernadoy ne sont pas en NUC. Ils ne pourront être acceptés que sous réserve de se mettre en conformité avec la réglementation maritime.

JM Jumez constate que d'une manière générale les notes sont faibles, en conséquence il faudrait mettre en place des formations adaptées

#### **Discussion sur les simulations de fréquentation et le planning hebdomadaire**

P Novello dit que certains n'ont pas compris qu'ils travaillent dans une réserve

JL Vaslin dit qu'une réduction du nombre de jours d'activité en cours d'année pourrait être appliqué pour ceux qui ne respectent pas la réglementation, en mettant en œuvre un suivi des manquements relevés par les gardes.

E Delcroix on peut le prévoir dans la charte en insérant une liste précise des consignes.

M Nathou signale qu'il y a eu de fortes évolutions ces dernières années, notamment concernant l'utilisation de la crème solaire, l'entretien des barbecues, l'utilisation de Lycras

J Filleau rappelle que c'est un produit écotouristique et on ne peut pas tout interdire. En cas d'infraction c'est le client qui doit être responsable des infractions et non le prestataire.

E Delcroix affirme que si l'on sanctionne la personne en infraction on s'assure aussi en même temps qu'elle a bien reçu les bonnes informations

JM Jumez dit que concernant les bateaux de Berchel Katia et Joël, Saint Auret Jimmy, Marc Laslaz et Jean Marc Bernadoy, ils ne pourront être acceptés dans la réserve que lorsqu'ils seront en règle avec la réglementation maritime.

R Lebrave dit qu'il sera nécessaire de mettre en place un plan de formation pour tous. On peut comprendre que certains dossiers soient faibles du fait du délai court pour présenter les nouvelles demandes

JM Jumez confirme que l'on sera plus exigeant pour l'année 2021. Il dit que la démarche et bonne, l'approche objective, il faut faire évoluer la procédure de sélection sous réserve

J Lebec dit qu'en 2021 on risque d'avoir beaucoup plus de demandes il faudra donc réduire le nombre de jours par semaine pour tout le monde

Après de nombreux échanges concernant le nombre de jours autorisés la commission propose de retirer une journée de fréquentation hebdomadaire pour les demandes dont le dossier est noté 3 ou 4.

Après une discussion concernant l'attribution de demi-journée et après avoir constaté que cette disposition pose des difficultés dans l'attribution des mouillages la commission propose la suppression des demi-journées.

**La commission propose**

Le retrait de la liste des armateurs autorisés de Gwada Butterfly (4 jours) : le bateau est désarmé avec une importante dette sociale.

**D'accorder 3 jours à**

Benvar Renald bateau Cassiopée

Cham Adams bateau bateau Business Paradises

**D'accorder 4 jours aux demandes ci-dessous**

Belamour Rudy bateau No Limit

Baccovich Maxime bateau Mara Fishing

Coulon Alain bateau Invest

Moussamy Nicard bateau Pould'o

Brouzet Mathias bateau Le Roma

Richy Emmanuel bateau Nemo

Chastanet Jean François bateau Molok

**D'autoriser 5 jours pour les demandes qui obtiennent une note de 5 et plus**

M. Berchel Joël et Katia bateau en cours de construction

Saint Auret Jimmy, bateau en cours de construction

Concernant ces deux demandes l'autorisation ne sera valable que lorsque les bateaux disposeront de tous les documents justifiant la régularité au regard de la réglementation maritime.

M. M Desjardins bateau Paradoxe Croisières

M J Filleau et G Grémion bateau Awak

M JF Mouriau bateaux Ti Manganao

M JF Mouriau Frantz 3

M JF Torres bateau Big game

M M Nathou bateau Raptor concept

M L Labrit bateau Lupalina

M V Rousseau bateau One shot

M J Saint Auret bateau Ti mouss

**Les demandes concernant les clubs de plongée** sont validées dans des conditions identiques à l'année précédente.

M Yann Martin Noa Plongée,  
M Jean Michel Léger Eden Plongée  
M O Dewez L'Ilot Plongée

Le Sous-Préfet  
  
Jean-Michel JUMÉZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfecture de la région Guadeloupe  
Sous-préfecture de Pointe-à-Pitre

**Arrêté n° 58 du 07 janvier 2020 portant autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre)**

Le Préfet de la région Guadeloupe  
préfet de La Guadeloupe  
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin  
*Officier de l'ordre national du Mérite*  
*Chevalier de la Légion d'honneur*

VU le code des douanes notamment son article 285 *quater* ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 332-1 à L. 332-27, R. 332-1 à R. 332-81 ;

VU le code des transports notamment les articles L 5232-1 à L 5236-2 et R 5232-1 à R 5232-25

VU le décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre et notamment les articles 15 et 17 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1514 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;

VU l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

Vu le décret du Président de la République du 9 mai 2018 portant nomination de M. Philippe GUSTIN en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU l'arrêté SG/SCI du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Michel JUMEZ, sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre ;

VU l'arrêté n° 2017-02 du 07 février 2017 portant réglementation des activités commerciales et non commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre);

VU les avis formulés par la commission consultative de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre qui s'est réunie le 3 décembre 2019;

Considérant l'augmentation de la demande de développement des activités commerciales au sein de la réserve de Petite Terre;

Considérant que la réserve naturelle des îles de la Petite Terre a pour objectif d'assurer l'intégrité des espèces et des milieux. Toute activité industrielle et commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve et compatibles avec les objectifs du plan de gestion en application des articles 15 et 17 du décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Pointe à Pitre,

## ARRÊTE

### Chapitre 1<sup>er</sup> - Autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre

Article 1 : Les bateaux dont le nom et l'immatriculation suivent, sont autorisés à exercer une activité commerciale dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre) :

#### A – Navires professionnels

##### 1 – Navires à passagers

Nom du bateau	Immatriculation	Nombre de passager maximum autorisé	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de l'armateur ou de la compagnie responsable de l'exploitation	Détenteur de l'autorisation
PARADOXE MC	PP 901143	48 passagers	5 jours	Paradoxe Croisières	M. Desjardins Mickael
AWAK II	PP 929260	50 passagers	5 jours	Caribmer Croisières	M. Filleau Jérôme et Grémion Gilles

## 2 – Navires de plaisance à utilisation commerciale (NUC)

Nom du bateau	Immatriculation	Nombre de passager maximum autorisé	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de l'armateur ou de la société responsable de l'exploitation	Détenteur de l'autorisation
FRANTZ III	PP 904688	14 passagers	5 jours	ABP Uhaïna Croisières	M. Mouriau Bernard
TI MANGANAO	PP 919263	28 passagers	5 jours	ABP Uhaïna Croisières	M. Mouriau Bernard
NO LIMIT	PP 919622	12 passagers	4 jours	Excursion No Limit	M. Belamour Rudy
LE ROMA	PP 917403	12 passagers	4 jours	Passion Karukera	M. Brouzet Mathias
BIG GAME	PP 931325	12 passagers	5 jours	Océan Best Adventures	M. Torres Jean François
MARA FISHING	PP 934169	12 passagers	4 jours	Cool Lagoon	M. Baccovich Maxime
RAPTOR CONCEPT	PP 934421	12 passagers	5 jours	Domaine de la Pointe	M. Nathou Michel
INVEST	PP 931883	12 passagers	4 jours	Gwada Walk Tour	M. Coulon Alain
FISH'ON	PP 931885	12 passagers	5 jours	SARL Ludalina	M. Labrit Ludovic
POUL'DO	PP 932582	12 passagers	4 jours	Poul'do	M. Moussamy Nicard
NEMO	PP 431911	12 passagers	4 jours	Richy Emmanuel	M. Richy Emmanuel
ONE SHOT	PPD 61148	9 passagers	5 jours	Sarl Chan's	M. Rousseau Vincent
TI-MOUSS	PP 929264	12 passagers	5 jours	Saint Auret Jocelyn	M. Saint Auret Jocelyn
MOLOK	PP 931366	12 passagers	4 jours	Chastanet Jean François	M. Chastanet Jean François
CASSIOPEE	PP 936023	12 passagers	3 jours	Desir Evasion	M. Benvar Renald
BUSINESS PARADISE	PP 935933	12 passagers	3 jours	M. Cham Adams	M. Cham Adams
LOVE PARADISE	En cours	12 passagers	5 jours	SAS Love Paradise	M. Berchel Joël et Katia

Le bateau de M. Berchel Joël et Katia étant en projet l'autorisation ci dessus sera valable dès que le bateau sera mis en service et disposera de tous les documents justifiant la régularité au regard de la réglementation maritime.

MY FREEDOM	PP 936142	12 passagers	5 jours	Sarl EBC	Saint Auret Jimmy
------------	-----------	--------------	---------	----------	-------------------

Le bateau de M Saint Auret Jimmy étant en cours d'immatriculation l'autorisation ci dessus sera valable dès que le bateau sera mis en service et disposera de tous les documents justifiant la régularité au regard de la réglementation maritime.

## B – Les loueurs de bateaux avec skipper

Nom du bateau	Immatriculation	Capacité maximum autorisée	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de l'armateur ou de la société responsable de l'exploitation	Détenteur de l'autorisation
ALIZA	854092L	9 personnes	5 jours	Aliza	M. Laslaz Marc
TI PRENS	E59674N	9 personnes	4 jours	EURL Petit Prince	M. Bernadoy JeanMarc

Ces deux navires ont l'obligation d'obtenir leur permis de navigation et d'armement commerce afin d'être en conformité avec la réglementation maritime.

### Article 2 : Activité commerciale liée à la plongée en scaphandre autonome

Les prestataires dont les noms suivent sont autorisés à exercer une activité commerciale de plongée en scaphandre autonome dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre), exclusivement sur les sites de Trou à Canard et Roche à Gilles :

Nom du bateau	Immatriculation	Capacité maximum autorisée	Fréquentation Hebdomadaire maximum	Nom de la société	Détenteur de l'autorisation
Le Noa	890163 U	10 personnes	1 jour	Noa Plongée	John Perret
L'Ilot Plongée	PPB 82344	10 personnes	2 jours	L'Ilot Plongée	Dewez Olivier
Eden Plongée	PPB 18964	10 personnes	1 jour	La Plongée Caraïbienne	Léger-Esperandieu Jean Michel

Aucun débarquement à terre des passagers n'est autorisé.

## **Chapitre 2: Planning hebdomadaire et quota de fréquentation**

Article 3 : Les prestataires autorisés devront respecter la réglementation de la réserve et le calendrier hebdomadaire de fréquentation touristique établi par les gestionnaires. Ce planning élaboré afin de réguler l'accès à la réserve naturelle des îles de la Petite Terre est consultable dans les locaux de l'Office National des Forêts et dans ceux de l'association « Titè ».

Les autorisations sont délivrées dans la limite d'un quota journalier de 200 personnes. Le quota de fréquentation est de 5 jours maximum par prestataire et par autorisation. Chaque prestataire est tenu de respecter le nombre de passagers autorisé et la charte de partenariat.

## **Chapitre 3: Redevance de mouillage**

Article 4 : Une redevance de mouillage est instituée pour tous les détenteurs d'une autorisation commerciale mentionnée dans le présent arrêté. Pour l'année 2020, elle est fixée à 3600 euros pour les bateaux d'une taille de 15 mètres et plus et à 1800 euros pour les bateaux d'une taille inférieure à 15 mètres sur la base d'une fréquentation de 5 jours par semaine. Cette redevance est destinée à l'entretien des mouillages, elle est perçue par l'association Titè gestionnaire de la réserve et elle est calculée au prorata du nombre de jours mentionné dans la colonne fréquentation hebdomadaire du présent arrêté.

#### **Chapitre 4: Infractions et sanctions**

Article 5 : L'exercice d'une activité commerciale sans autorisation dans la réserve des îles de la Petite Terre, la pratique de la pêche dans l'espace maritime de la réserve sont punis des peines prévues pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe conformément à l'article R. 332-74 du code de l'environnement.

En application des articles 121-6 et 121-7 du code pénal, les peines pour l'exercice d'une activité commerciale sans autorisation dans la réserve des îles de la Petite Terre s'appliquent aux complices de l'infraction et notamment aux intermédiaires ayant vendus les prestations délictueuses.

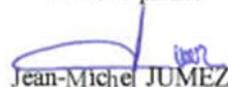
#### **Chapitre 5: Dispositions finales**

Article 6 : L'arrêté n°2019-178 du 04/02/ 2019 portant autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre) est abrogé.

Article 7 : Le sous-préfet de Pointe-à-Pitre, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe, le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guadeloupe, le directeur de la mer de la Guadeloupe, le colonel commandant de la Gendarmerie de Guadeloupe, le directeur régional des douanes et des droits indirects de la Guadeloupe, le directeur régional de l'Office national des forêts de la Guadeloupe, le chef du service mixte de police de l'environnement, le maire de Désirade, le maire de Saint-François, le président de l'association de gestion de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Guadeloupe.

Article 8 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois devant la juridiction administrative suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Sous-préfet

  
Jean-Michel JUMÉZ

